



**Mémoire  
Présentée  
par NDEFFO  
FONGUE Joseph**

**UNIVERSITE DE YAOUNDE  
DEPARTEMENT DES  
SCIENCES ECONOMIQUES**

# **L'inflation et les marchés publics au Cameroun**

---

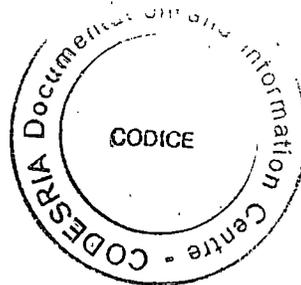
**Année Académique 1987 / 1988**

11.03.01  
NDE  
2674

**UNIVERSITE DE YAOUNDE**

FACULTE DE DROIT ET DES  
SCIENCES ECONOMIQUES

DEPARTEMENT DES  
SCIENCES ECONOMIQUES



# L'INFLATION ET LES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN

Proposition d'Etude Sélectionnée et Honorée  
d'une Subvention par le Conseil pour le Développement  
de la Recherche Economique et Sociale en Afrique

Mémoire présenté et soutenu publiquement par

**NDEFFO FONGUE Joseph**

Licencié en Economie de l'Entreprise

Lauréat du CODESRIA

en vue de l'obtention d'une maîtrise en  
Mathématiques Statistiques Appliquées

Sous la Couverture Académique de

**Dr. NGOGANG Samuel**

Docteur (rer - pol.)

Chargé de Cours.

Année Académique 1987 / 1988

D E D I C A C E S

A mon grand frère SOUB Lazare qui m'a aidé à atteindre ce  
niveau d'étude,

A ma mère que l'intolérance n'a pas permis de voir s'épanouir  
le fruit de ses entrailles,

A tous(tes) mes amis(es) ,

A tous les hommes pleins de zèle, de bonnes intentions,  
mais manquant de compréhension,

Je dédie ce mémoire.

R E M E R C I E M E N T S

---

Au terme de notre modeste travail, l'occasion nous est offerte pour exprimer notre profonde gratitude à ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidé à son élaboration.

Ainsi, notre reconnaissance va d'abord à l'endroit de Monsieur Samuel NGOGANG, Docteur rer.Pol. qui a bien voulu diriger notre travail. Qu'il nous soit également permis de lui adresser nos vifs remerciements pour le choix qu'il a fait du sujet faisant l'objet de ce mémoire, et surtout pour son incessante assistance tout au long du processus d'élaboration de ce travail. Par la même occasion, nous tenons à le décharger des lacunes certaines que comporte ce travail.

Que nos remerciements fassent écho à l'endroit du CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique) pour son support matériel grâce à la subvention qu'elle nous a accordée et pour l'insigne honneur qu'elle nous a décerné en nous faisant lauréat pour l'année 1988.

Enfin, que les uns et les autres pour leur collaboration discrète mais efficace, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude./-

\*

\* \*

"Il n'existe pas de moyen plus subtil, et plus sûr, de renverser les bases existantes d'une société que de débaucher sa monnaie. Le processus engage toutes les forces occultes de la loi économique du côté de la destruction, et le fait d'une manière que même pas une personne sur un million est capable de diagnostiquer."

Sir, Lord John, Maynard KEYNES,  
"LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES  
DE LA PAIX"  
(1920).

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans toutes les économies modernes, l'Etat intervient activement et a un rôle que personne ne saurait méconnaître. Il est ainsi appelé à satisfaire les besoins collectifs (construction des routes, des écoles, des hôpitaux ou en clair assurer la réalisation des infrastructures de tout genre). Au Cameroun, comme dans la plupart des économies, c'est surtout de lui que dépend le bien-être collectif de la population.

D'une manière théorique, l'Etat est appelé à atteindre l'optimum de bien-être social en essayant de maximiser une fonction d'utilité sous des contraintes économiques, techniques et sociales.

En clair, le problème est le suivant :

$$\text{Max}_{u(t)} \int_0^T f(t, x(t), u(t)) dt \quad (1)$$

sous  $x'(t) = g(t, x(t), u(t))$

$f$  étant la fonction de bien-être social et  $g$  l'ensemble des contraintes.

Le processus par lequel l'Etat camerounais essaie de résoudre ce problème s'appelle la pratique des marchés publics. Cette définition doit toutefois être complétée par la condition selon laquelle il n'y a de marché public que si le coût est supérieur ou égal à 50

---

(1) J. Peter Lambert: "Advanced Mathematics for Economists" ed. Blais, New York 1981, page 171. En effet, l'optimisation se fait dans le temps avec  $u(t)$  et  $x(t)$  les variables relatives aux conditions de stock et de flux.

millions de F.CFA. (1)

Le marché public apparaît sous un autre angle comme étant un marché de monopsonne, c'est-à-dire que le prix à retenir devrait être toujours le plus bas possible. Mais paradoxalement, l'ajustement des variables économiques (l'offre et la demande) laisse apparaître un déséquilibre fondamental entre les flux réels et les flux monétaires (au détriment de la monnaie) : c'est l'inflation qui à son tour a des répercussions sur la pratique des marchés publics.

L'objectif de notre travail est donc de mettre en évidence un cadre formel nous permettant d'analyser les différentes interactions entre deux phénomènes socio-économiques : l'inflation et les marchés publics. Nous allons à cet effet considérer l'inflation dans tous ses aspects (c'est-à-dire comme problème lié aux coûts et à la demande, à l'excès de monnaie et enfin aux structures socio-politico-économiques). Nous verrons en effet que la pratique des marchés publics crée et entretient l'inflation (dans toutes ses approches théoriques). Toutefois, il est des cas où les marchés publics peuvent freiner le développement du processus inflationniste; aussi nous ne saurons négliger les incidences de l'inflation sur la pratique des marchés publics. Tout ceci constitue la pierre angulaire de notre étude dans ce que nous appellerons "analyse de la causalité entre l'inflation et les marchés publics (Première Partie). Toutefois, il nous semble nécessaire de présenter les mécanismes qui au Cameroun expliquent le processus de l'inflation par les marchés publics (Deuxième Partie) et pour cela, nous analyserons la surfacturation,

---

(1) Décret n° 86/903 du 18 juillet 1986.

certaines mécanismes d'une administration répressive et les structures économiques comme canaux par lesquels il faut passer pour expliquer la spirale marchés publics/inflation au Cameroun.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

P R E M I E R E      P A R T I E :

A N A L Y S E D E L A C A U S A L I T E E N T R E L ' I N F L A T I O N  
E T L E S M A R C H E S P U B L I C S

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I N T R O D U C T I O N  
DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie de notre étude aura un aspect beaucoup plus théorique en ce sens qu'il développera un cadre formel permettant d'aller de la "pratique" des marchés publics à l'inflation et de l'inflation à la pratique des marchés publics. C'est cette démarche qui nous permettra de dégager les premières conclusions que nous soutiendrons dans notre étude. Ces conclusions découleront de l'analyse de :

Chapitre 1 : Les marchés publics, cause de l'inflation ;

Chapitre 2 : Les autres effets de la pratique des marchés publics.

Chapitre 3 : Les effets de l'inflation sur l'attribution et l'exécution des marchés publics.

Nous voyons donc qu'il s'agira d'une analyse de la causalité fondée sur la rigueur scientifique requise pour une telle étude.

C H A P I T R E 1:

LES MARCHES PUBLICS, CAUSE DE L'INFLATION

L'objectif dans ce chapitre est d'étudier, sous un angle formel, le poids des contrats administratifs (au Cameroun, marchés publics) dans les causes de l'inflation. Il s'agira d'une démarche allant des marchés publics à l'inflation - la démarche opposée sera suivie dans la suite de notre étude.

Toutefois, le problème qui se pose est celui de bien spécifier l'inflation et de ressortir ses différentes causes. Selon l'avis du Pr. Joseph Tchundjang Pouemi et qu'on peut partager sans réserve, "plusieurs modèles explicatifs ont été proposés, allant des fondations historiques aux abstractions mathématiques les plus inutilisables."<sup>(1)</sup> Et il ajoute: "On pourrait presque <sup>ou</sup> aujourd'hui constituer une science autonome de l'inflation."<sup>(2)</sup> Ainsi, sans aller dans les détails qui seraient superflus, nous allons distinguer, pour cerner l'inflation, et ses causes,

1°)- La théorie de l'inflation par la demande et les coûts,

2°)- La théorie de l'inflation par l'accroissement de la masse monétaire,

3°)- La théorie de l'inflation par les structures, afin de voir comment les marchés publics expliquent les causes de l'inflation dans chacune de ces théories.

---

(1) Joseph Tchundjang Pouemi: "Monnaie, Servitude et Liberté", Editions Jeune Afrique, 1979, p. 209.

(2) Op. cit. p. 209.

2  
7

Section 1 :

Les marchés publics, cause de l'inflation  
par les coûts et par demande.

Parmi les théories qui expliquent l'inflation l'une des plus partagées est celle de l'inflation par les coûts et par la demande. C'est d'ailleurs la théorie qui a eu le plus de succès jusqu'à une date relativement récente. Cette théorie est exacte, mais partielle, raison pour laquelle d'autres seront prises en considération dans la suite de notre étude. Dans cette section, nous allons exposer brièvement la théorie de l'inflation par la demande et les coûts avant de voir par la suite les interactions avec les marchés publics.

Paragraphe 1 : La théorie de l'inflation par les coûts et par la  
demande.

La définition qui cadre avec l'inflation par les coûts et la demande est celle selon laquelle l'inflation serait une hausse généralisée et persistante des prix. Nous allons, pour expliquer cette hausse, utiliser le déflateur, c'est-à-dire un indice retenant non seulement les prix à la consommation, mais aussi les prix intermédiaires, ceux que paient les entreprises pour les produits qu'elles utilisent pour leur activité.

$$\pi = \frac{\Delta \bar{P}}{\bar{P}} \quad \text{avec} \quad \bar{P} = \frac{\sum P_t^i \cdot q_t^i}{\sum P_c^i \cdot q_c^i} \quad (1)$$

---

(1) où

$\pi$  est le taux d'inflation i.e. celui qui mesure le pourcentage d'augmentation du niveau général des prix,

$\bar{P}_t$  le niveau général des prix à l'instant  $t$

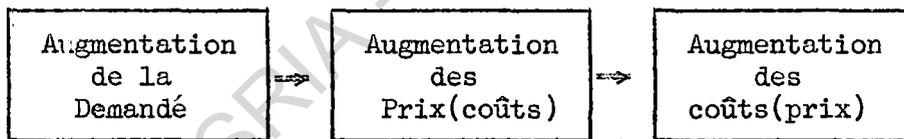
$P_t^i$  le prix du bien  $i$  à l'instant  $t$

$q_t^i$  la quantité du bien  $i$  à l'instant  $t$

$$\frac{\Delta \bar{P}}{\bar{P}} = \frac{\bar{P}_t - \bar{P}_{t-1}}{\bar{P}_{t-1}}$$

Partant d'un déséquilibre initial entre l'offre et la demande (Demande supérieure à l'offre), on assiste à une première vague d'ajustement entre les variables économiques par le jeu des prix. <sup>(1)</sup>

Il peut arriver que le phénomène soit transitoire, juste le temps à la production de s'adapter à la nouvelle demande. Mais dans la plupart des économies et notamment les économies comme celle du Cameroun où il se pose un problème de mobilisation des forces productives tel sera loin d'être le cas. Comme les prix représentent des coûts pour les agents économiques qui les supportent, et que chacun cherche à accroître ou à maintenir sa satisfaction, on va assister à des revendications salariales d'une part et à une répercussion des coûts sur les prix : nous allons appeler cela l'indexation du tout sur tout; ainsi l'augmentation des prix va induire l'augmentation des coûts qui induira l'augmentation des prix de vente : lorsque ce processus dure  $\bar{P}_t$  augmente et partant  $\pi$ ; l'inflation par la demande et par les coûts se caractérise par cela.



voyons maintenant comment les marchés publics peuvent être à l'origine de ce phénomène.

Paragraphe 2 : Les marchés publics dans les causes de l'inflation par la demande et les coûts.

Nous avons vu que les marchés publics couvraient un champ très vaste comprenant l'Etat, les entreprises publiques et les entreprises

---

(1) de  $D = d(P)$  demande fonction du prix

On peut tirer  $P = p(D)$  prix, fonction de la demande avec  $\frac{\partial P}{\partial D} > 0$

parapubliques pour toute opération de dépense supérieure ou égale à 50 Millions de F.CFA. Ceci signifie que dans ce cadre, il n'y a pas de dépense sans marchés publics. Une question se pose : comment les dépenses effectuées dans le cadre des marchés publics peuvent-elles entraîner l'inflation par les coûts et la demande? La réponse se situe au niveau de l'Etat, des entreprises mixtes et des entreprises bénéficiaires des marchés.

- Au niveau de l'Etat proprement dit, on sait que ce dernier constitue un demandeur potentiel dans l'économie nationale. Les dépenses publiques constituent en effet une composante stratégique de la demande agrégée,

$$DA = C + I + G + X - Q^{(1)}$$

si bien que le déséquilibre global entre la demande et l'offre peut être surtout le fait de l'Etat ;

- Au niveau des entreprises mixtes, on assiste à une demande aussi importante des biens d'investissement et de consommation ;

- Au niveau des entreprises bénéficiaires des marchés, on assiste à une forte demande des produits intermédiaires qui doivent être utilisés comme inputs dans la réalisation des marchés. A titre d'exemple, l'augmentation du prix du ciment de plus de 110% de 1975 à 1985 est due à un tel processus.

---

(1) Pour un approfondissement sur la demande agrégée, lire: ALPHANDERYE, (Cours d'analyse macroéconomique), Paris 1976.

En clair, ces trois catégories d'agents en présence dans les marchés publics soutiennent l'accroissement de la demande globale donc le processus d'augmentation des prix puisque les forces productives ne se développent pas au même rythme.

En conclusion à cette section, ce que nous pouvons retenir c'est que la pratique des marchés publics augmente considérablement la demande de plusieurs produits contenus dans l'indice des prix. Toutefois, étant donné le fait que la production ne répond pas à la demande, le phénomène de la hausse des prix est imminent, et lorsque cela dure, c'est l'inflation. Voyons maintenant comment cette même pratique peut être responsable du processus inflationniste dans ses autres approches théoriques.

#### Section 2 :

##### Les marchés publics, cause de l'inflation par l'excès de monnaie

Après la théorie de l'inflation par la demande et les coûts, celle qui a le plus marqué la science économique au XX<sup>e</sup> siècle est la théorie de l'inflation par l'excès de monnaie. En effet, l'inflation s'accompagne toujours d'un accroissement des moyens de paiement. Comme dans la section précédente, nous allons exposer la théorie avant de voir à quel niveau les marchés publics interviennent comme cause.

#### Paragraphe 1 - La théorie de l'inflation par l'excès de monnaie.

Cette théorie a été développée et vulgarisée par l'école monétariste avec son chef de file Milton qui soutient que "reconnaître que l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire n'est que le premier pas dans la compréhension de la cause de l'infla-

tion."<sup>(1)</sup> Dans cette optique, l'inflation serait un déséquilibre entre le taux d'accroissement de la masse monétaire et celui des produits.

Soit  $\mu > n$ <sup>(2)</sup>

En effet, il n'y a jamais eu de grande inflation sans accroissement excessif des moyens de paiements;<sup>(3)</sup> l'inflation par l'excès de monnaie se caractérise par cela. Il nous reste à montrer maintenant comment les marchés publics peuvent entraîner une croissance excessive de la quantité de monnaie en circulation.

## Paragraphe 2 · Marchés publics et croissance de la masse monétaire.

Le problème peut se situer dans le cadre du processus d'inflation auto-entretenu. L'inflation serait "l'expression de la politique des Etats qui estiment pouvoir dépenser plus que leurs ressources ne le leur permettent."<sup>(4)</sup> Nous insistons une fois de plus qu'il n'y a pas de dépenses publiques importantes sans marchés publics. Tout marché étant largement influencé par le problème de financement, l'écart entre les besoins de financement et les ressources disponibles peut être comblé de deux manières :

---

(1) Milton et Rose Friedman: La liberté du choix (éd. Tendances Actuelles 1980) page 250.

(2) Gilbert Abrahams Frois: Eléments de dynamique économique (Dalloz 1983) page 130.

En effet : avec  $V = \frac{PY}{M}$  la vitesse de circulation monétaire  
où P : niveau général des prix  
M. : masse monétaire  
Y : PNP réel

$$\frac{1}{V} \frac{dV}{dt} + \frac{1}{Y} \frac{dY}{dt} - \frac{1}{M} \frac{dM}{dt}$$

$$\pi \quad n \quad \mu$$

$$\frac{1}{V} \frac{dV}{dt} \geq 0 \quad \mu \geq n + \pi \quad \text{ou} \quad \mu \geq n$$

Cette formulation est due à Friedman, Tobin et Patinkin (à qui on doit la théorie de l'encaisse réelle - M/P-).

(3) L'évolution comparée du taux d'inflation et celui d'accroissement de la monnaie au Cameroun permet de voir cela (~~voir annexes~~).

(4) Michel Debré, intervention au Parlement Français (Le Monde du 12 septembre 1975).

- L'Etat peut obtenir un crédit auprès du système monétaire national pour financer le déficit; mais comme généralement l'Etat n'honore pas ses engagements auprès de la Banque Centrale, il se posera un problème de déficit financé par la planche à billets. (1)

- L'Etat peut recourir à l'emprunt extérieur qui court le risque du non-remboursement ou d'un échelonnement permanent. En plus, l'Etat bénéficie très souvent des transferts unilatéraux.

Ces deux sources de financement augmentent considérablement les moyens de paiements et comme très souvent il n'y a pas de contrepartie, l'écart entre le PNB et la masse monétaire va croissant, expliquant ainsi le processus de l'inflation par l'excès de monnaie. Voyons maintenant ce qu'il en est avec l'inflation structurelle.

### Section 3 :

#### Les marchés publics, cause de l'inflation par les structures

Les deux théories de l'inflation jusqu'ici étudiées peuvent être qualifiées de théories traditionnelles. Les analyses récentes de l'inflation ont développé une théorie très soutenue qui est celle de l'inflation par les structures. Nous verrons que l'inflation par les marchés publics est beaucoup plus une inflation structurelle qu'une inflation par la demande ou par l'excès de monnaie car les structures socio-politico-économiques commandent la demande, l'offre et les coûts, qu'il s'agisse des biens et services ou de la monnaie.

Nous allons donc expliquer l'inflation structurelle avant de voir comment les marchés publics la déterminent.

---

(1) Pour une bonne description de ce processus d'expansion auto-entretenu de l'inflation, cf. Philippe SIMONOT, Clefs pour le pouvoir monétaire, Chap. 4 et 5.

Paragraphe 1 - La théorie structurelle de l'inflation.

Il s'agit d'une inflation basée sur les facteurs de hausse des prix qui font partie des données de base d'une économie. Généralement, l'inflation par les structures est conçue comme une "inflation due à un manque de flexibilité des salaires et des prix dans une économie croissante."<sup>(1)</sup> Les économies modernes sont arrivées à un stade tel que "à tous les niveaux de la société, nous en sommes arrivés à croire que nous avons droit non seulement à un niveau de sécurité économique plus élevé mais à un accroissement de nos revenus réels chaque année, indépendamment de la question de savoir si nous avons personnellement augmenté notre contribution mesurable au système."<sup>(2)</sup>

Mais nous estimons toutefois que cette vision de l'inflation par les structures est très sélective, raison pour laquelle nous allons élargir la notion en insistant par exemple sur :

- les goulots d'étranglement en matière d'infrastructures,
- les structures monopolisées de certaines entreprises,
- les structures de dépendance économique,
- les structures politiques,
- etc...

qui peuvent être à l'origine du gonflement anormal des prix de certains produits potentiels.

Tel semble être le contenu de l'inflation structurelle. Montrons comment les marchés publics peuvent être une cause qui engendre un tel processus.

---

(1) Samuel NGOGANG : Analyse monétaire, cours de 2e Année de Licence F.D.S.E., 1985-1986, chap. 6.

(2) Robert L. Heibroner: Beyond Boom and Crash cité par J.T. Pouemi dans: Monnaie, Servitude et Liberté, page 217.

Paragraphe 2 - Les marchés publics, origine de l'inflation structurelle.

Les structures socio-politico-économiques et géographiques font du Cameroun un pays qui échappe difficilement aux facteurs qui déterminent l'inflation structurelle. Ainsi, l'attribution et la réalisation de certains marchés entraînent l'émergence de certains coûts qui gonflent considérablement les prix et soutiennent l'inflation à long terme. A titre d'exemple, la construction des barrages de Song-Loulou et de Bamendji, ainsi que certains grands chantiers ont fait augmenter les prix du ciment de plus de 110% entre 1975 et 1985. Autre exemple: parce que la plupart des entreprises sont situées à Douala, les marchés publics à réaliser dans les zones périphériques entraînent des coûts supplémentaires allant souvent à 10% du prix du bien en question. Quant aux structures socio-politiques, elles entraînent très souvent des irrégularités dans les marchés publics, et cela dans le sens de la spirale inflationniste. (1)

En conclusion à ce premier chapitre, nous disons que la pratique des marchés publics fait partie intégrante de l'ensemble des causes directes de l'inflation; en effet, et nous l'avons vu, cette pratique crée des déséquilibres au niveau des équations macro-économiques fondamentales. Cette même pratique pose le problème de certaines désarticulations géo-économiques qui pour être transcendées risquent d'entraîner des déséquilibres entre les variables économiques globales. Cette analyse faisait donc état des marchés publics comme cause de l'inflation par les coûts et la demande, de l'inflation par l'excès de monnaie et enfin de l'inflation par les structures géo-économiques. Toutefois, une question se pose :

---

(1) Nous reviendrons plus en détail dans les mécanismes dans la suite de notre exposé.

- La pratique des marchés publics n'a-t-elle pas d'autres effets sur l'inflation ?

C'est ce que nous allons tenter d'analyser dans le deuxième chapitre.

\* \*

\*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

C H A P I T R E 2 :

LES AUTRES EFFETS DES MARCHES PUBLICS

SUR L'INFLATION

Nous avons vu au chapitre 1 comment la pratique des marchés publics engendrait l'inflation; cependant, on peut se rendre compte que les effets des marchés publics sur l'inflation ne se limitent pas là. En effet, les marchés publics peuvent non seulement être cause directe de l'inflation, mais être aussi un facteur nourrissant et entretenant une inflation qui existe déjà : c'est ce que nous allons essayer d'étudier dans ce chapitre mais avant d'y arriver, une question se pose : les marchés publics ne peuvent-ils pas dans une certaine mesure freiner l'inflation plutôt que de l'accélérer ? Nous tenterons entre autres de répondre à cette question.

Section 1 :

L'inflation est un phénomène dont l'explication est si complexe qu'on arrive difficilement à distinguer les causes des manifestations. De même certains facteurs, loin d'être la cause profonde de l'inflation peuvent être tout simplement des supports au processus. Ceci est vrai pour l'inflation et pour beaucoup d'autres phénomènes économiques; par exemple, en 1973 beaucoup d'observateurs avaient considéré le choc pétrolier comme cause fondamentale de la crise; pourtant, s'il est vrai que ce choc a été pour beaucoup dans l'inflation mondiale, il va s'en dire, comme on l'a constaté par la suite, qu'il n'a fait qu'amplifier un phénomène existant. Ainsi, le processus des marchés publics, sans être la cause fondamentale de l'inflation, peut n'être qu'un facteur entretenant et nourrissant cette dernière. Les marchés publics peuvent nourrir l'inflation, soit :

- En favorisant les fluctuations (à court terme) de certains prix ;
- En freinant la mise en application des politiques déflationnistes.

Paragraphe 1 - Les fluctuations à court terme et l'inflation.

Nous avons vu que l'inflation pouvait provenir d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Mais dans certaines conditions économiques, l'augmentation des prix qui en résulte peut ne pas causer l'inflation (phénomène de longue durée). En effet, si en période d'inflation le prix de n'importe quel bien a tendance à augmenter, la réciproque n'est pas vraie. Un prix ou un groupe de prix peuvent augmenter, et même fortement sans qu'on puisse parler d'inflation. Ceci est le cas d'une hausse transitoire, le temps que la production réponde à la demande. Néanmoins, si nous admettons ceci, nous devons encore admettre <sup>que</sup> les hausses transitoires des prix contribuent à nourrir et à entretenir l'inflation.

Au Cameroun, la pratique des marchés publics n'échappe pas à ce problème de fluctuation à court terme des prix. L'exécution des marchés créent d'ailleurs des variations de ce genre. La pratique des marchés publics peut juste créer des déséquilibres temporaires comparables aux mouvements saisonniers. Par exemple, on remarquera que le prix de certains produits intermédiaires comme le sable, le gravier, etc. a tendance à augmenter plus vite en saison pluvieuse qu'en saison sèche. Il arrive même souvent que le prix baisse considérablement d'une saison à l'autre. Quoi qu'il en soit, deux hypothèses peuvent se présenter :

- Soit le trend de ces fluctuations a une pente plus faible que celle du trend du niveau général des prix,
- soit le trend de ces fluctuations a une pente supérieure ou égale à celle du trend du niveau général des prix.

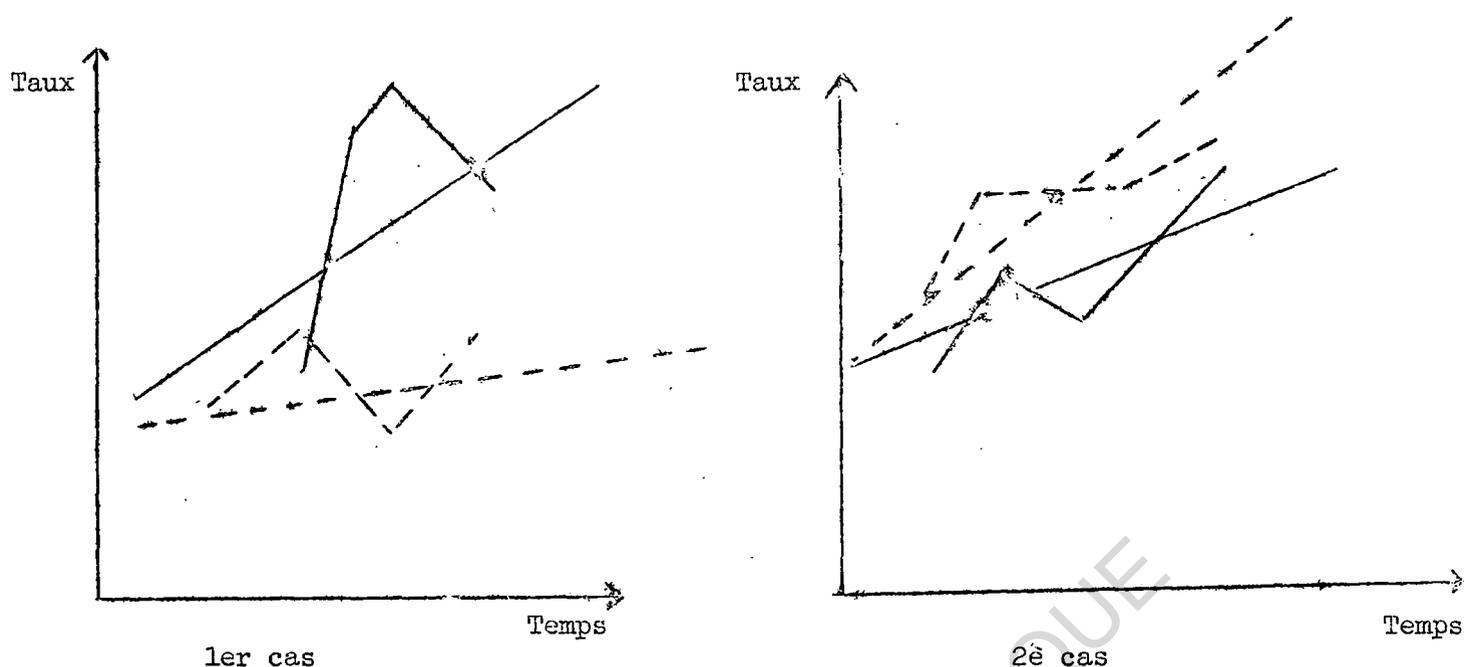


Figure 1

----- fluctuations de quelques prix  
———— niveau général des prix

Ce qui nous intéresse dans ce paragraphe c'est le premier cas. On se rend compte que les fluctuations des prix de certains produits n'influencent pas grandement le taux d'inflation. Une telle situation signifie que les facteurs qui sont à l'origine de ces fluctuations ne déterminent pas l'inflation. Nous dirons tout simplement que ces facteurs entretiennent et accélèrent le processus inflationniste. La pratique des marchés publics crée presque toujours des situations analogues et constitue en ce sens un facteur nourrissant l'inflation. Cependant les marchés publics peuvent aussi accélérer l'inflation en freinant la mise en application des politiques déflationnistes.

Paragraphe 2 - Obstacle à la déflation et expansion de l'inflation.

Ici, comme dans le paragraphe précédent, on suppose que l'inflation existe déjà et que ces facteurs que nous présentons maintenant ne font qu'accélérer le processus. Ainsi, tout obstacle à la mise en application d'une politique déflationniste serait un facteur au dévelop-

pement de l'inflation et non une cause fondamentale. Voyons comment la pratique des marchés publics peut empêcher la déflation. Avant d'y arriver, la déflation, il convient de la définir, est l'ensemble des mesures prises par les autorités institutionnelles pour réduire la demande et partant l'inflation; on a :

- Le blocage des revenus,
- L'action de l'Etat sur les taux d'intérêt et le crédit,
- La réduction de la masse monétaire,
- etc...

qui ont pour conséquence la réduction de la demande globale et pourtant l'inflation.

Nous avons vu que les marchés publics étaient un facteur important de l'inflation par les coûts et la demande; ceci signifie que s'il y a une inflation importante, le développement des marchés publics rendra difficile la politique déflationniste (réduction de la demande) et ne pourra de ce fait qu'accélérer une inflation déjà existante.

En conclusion, les marchés publics constituent un facteur qui n'est pas seulement cause immédiate et profonde de l'inflation mais qui est également un facteur qui nourrit et entretient cette dernière en créant des variations saisonnières de certains prix (variations moins importantes pour déterminer l'inflation) et en freinant la mise en application des politiques déflationnistes. L'analyse faite jusqu'ici établit donc que la pratique des marchés publics crée et entretient l'inflation. Il se pose toutefois la question de savoir si cette même pratique dans une certaine mesure ne freine pas l'inflation plutôt que de la créer ou de l'entretenir. Toute analyse scientifique rigoureuse implique en effet que l'étude des effets d'un phénomène sur un autre dégage l'aspect positif et l'aspect négatif. La deuxième section de ce chapitre abordera cet aspect du problème.

Section 2 :

Marchés publics, frein au développement du processus  
inflationniste

L'objectif de notre travail, il est vrai, est de montrer que la pratique des marchés publics crée et entretient l'inflation, aux vu des réalités socio-économiques qui nous ont motivé dans le choix de notre thème. Mais formellement, nous sommes appelé à montrer que cette pratique peut aussi freiner le développement de l'inflation. Même s'il est vrai que dans la pratique c'est loin d'être le cas, la pratique des marchés publics dans sa nature propre présente des aspects qui limiteraient profondément la naissance et l'expansion de l'inflation. C'est ainsi qu'on peut retenir deux éléments qui militent en faveur d'un blocage du processus inflationniste dans la pratique des marchés publics.

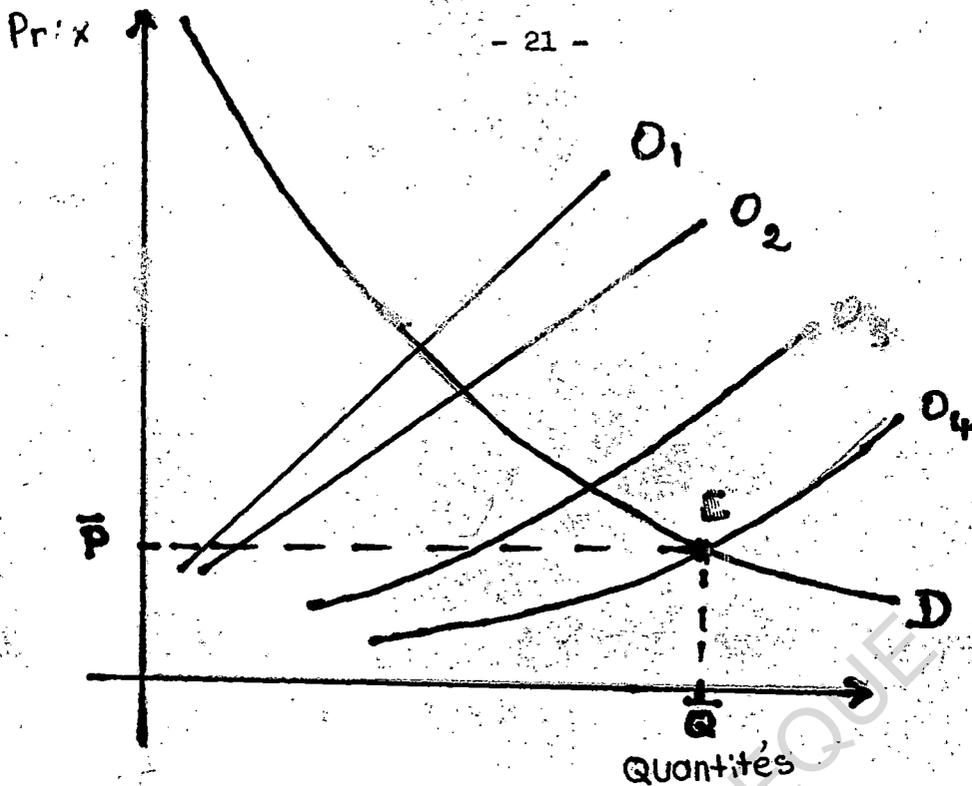
1°) L'avantage de l'existence d'un marché de monopsoné dans la plupart des contrats administratifs ;

2°) Le développement des structures productives comme conséquence de certains marchés publics.

Nous allons donc voir successivement comment ces deux éléments contenus dans la pratique des marchés publics aident à limiter l'inflation.

Paragraphe 1 - Le monopsoné des contrats administratifs et l'inflation.

En analyse économique, le marché est un moyen d'ajustement des variables économiques : l'offre et la demande. Cet ajustement peut se faire de plusieurs façons et c'est ainsi, qu'en fonction de ces situations on a les situations de monopole, de concurrence... Ce qui retient notre attention, c'est la situation de monopsoné. Il s'agit d'un marché où il y a un demandeur face à plusieurs offreurs; c'est en quelque sorte un marché opposé à celui de monopole. Ce marché peut être représenté comme suit:



On peut donc constater qu'il y a une courbe de demande (D) et plusieurs courbes d'offre  $O_1$ ,  $O_2$ ,  $O_3$  et  $O_4$ .

L'équilibre sur le marché sera obtenu au point  $E(\bar{Q}, \bar{P})$  où le demandeur a la plus grande quantité possible au prix le plus bas possible. Dans une telle situation, on voit donc que le demandeur dispose du pouvoir d'agir sur le prix auquel s'effectuera la transaction.

Dans le cas de la pratique des marchés publics, le secteur public ou les entreprises parapubliques constituent le demandeur unique. En plus, l'Etat jouit d'un pouvoir discrétionnaire sur les autres sujets économiques. En plus, la passation de la plupart des marchés se fait après une publicité qui vulgarise l'appel à la concurrence. La commission des marchés à qui est soumis le rapport d'analyse et le rapport de synthèse se prononce en faveur de l'offre la plus avantageuse, compte tenu des conditions techniques et financières. (1)

La pratique des marchés publics devrait donc amener l'Etat à choisir toujours la combinaison  $E(\bar{Q}, \bar{P})$ . Ceci nous conduit donc à voir que

(1) Art. 45 al. 2 du décret n° 86-903 du 18 juillet 1986.

la tendance dans les marchés publics serait de choisir toujours les plus bas prix et par là même empêcher toute tendance à l'augmentation des prix. Si tel pouvait être le cas dans la réalité, la pratique des marchés publics serait un blocage important à la naissance et au développement inflationnistes. C'est donc en ce sens que la nature économique ~~que~~ <sup>du</sup> contrat administratif est un frein à l'inflation. Toutefois, le développement des forces productives en augmentant l'offre globale atténuerait également l'inflation comme nous allons le voir.

#### Paragraphe 2 - La finalité des marchés publics et l'inflation.

Les marchés publics ont pour finalité de permettre à l'Etat de maximiser la fonction de bien-être social compte tenu des contraintes socio-politico-économiques. De ce fait, l'Etat et les entreprises parapubliques sur qui reposent les marchés publics arrivent presque toujours aux objectifs suivants :

- développement des infrastructures,
- développement des structures productrices,
- augmentation du produit national,
- formation généralisée du capital,
- etc...

Ces objectifs à leur tour, s'ils peuvent être atteints, ont des implications sur le processus inflationniste :

a) au niveau de l'inflation par la demande et les coûts, le développement des structures productives rend possible l'augmentation considérable de l'offre; si l'augmentation des prix était liée à un déséquilibre entre l'offre et la demande, la tendance sera dès lors atténuée du moment où l'offre doit répondre à l'augmentation de la demande. C'est le cas d'une hausse temporaire des prix, le temps pour la production de répondre à la nouvelle demande.

b) au niveau de l'inflation structurelle.

- l'augmentation du produit et partant celle du revenu pourra résoudre automatiquement le problème de manque de flexibilité entre les salaires et les prix ;
- le point le plus important, c'est-à-dire le développement des infrastructures comme finalité des marchés publics, permettra de résoudre les problèmes posés par la désarticulation et le déséquilibre géographique. Bien entendu cela ne s'en ira pas sans une réduction importante des coûts. Cette tendance, si elle se réalise et dure, il va de soi qu'elle atténuera profondément le processus de l'inflation par les coûts en ce qui concerne les aspects liés aux structures géo-économiques.

La fin de ce paragraphe marque donc la fin de l'étude sur les marchés publics comme frein à l'inflation. Il est vrai, nous l'avons souligné, que cet aspect de notre étude est loin de cadrer avec les réalités. Quoi qu'il en soit, la démarche théorique exigeait que ne soit pas négligé cet aspect du problème.

\* \* \*

\*

En conclusion à ce deuxième chapitre, nous retiendrons que la pratique des marchés publics ne peut pas seulement être perçue comme cause fondamentale de l'inflation. Elle peut plutôt soutenir, amplifier ou nourrir un phénomène qui existait déjà. En ce sens elle ne serait donc pas à l'origine de l'inflation. Elle peut même ne pas soutenir ou amplifier; bien au contraire, elle peut dans un certain aspect d'une analyse objective, être le processus par lequel les autorités institutionnelles pourraient limiter ou freiner l'inflation dans son expansion.

La fin de ce deuxième chapitre marquait aussi la fin de l'analyse des effets de la pratique des marchés publics sur le phénomène inflationniste. Toutefois, comme toute analyse objective du problème de la causalité entre deux phénomènes l'exige, une question se pose : le développement et l'expansion de l'inflation n'a-t-elle pas à son tour des effets sur l'attribution et l'exécution des marchés publics au Cameroun ? Cette question fera l'objet de notre troisième chapitre.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

C H A P I T R E 3 :

LES EFFETS DE L'INFLATION SUR L'ATTRIBUTION ET L'EXECUTION  
DES MARCHES PUBLICS

Nous avons, au cours des deux premiers chapitres, analysé les effets possibles que les marchés publics pouvaient avoir sur l'inflation. Ce que nous pouvons retenir de l'exposé jusqu'ici fait c'est que les marchés publics créent, nourrissent et entretiennent le processus inflationniste. Ceci a été fait indépendamment de la question de savoir si l'inflation n'avait pas d'effets sur les mécanismes qui déterminent les marchés publics : la passation et l'exécution de ceux-ci. Comme toute démarche scientifique rigoureuse exige que toute analyse de la causalité entre deux choses se fasse toujours dans les deux sens, nous allons étudier maintenant les effets de l'inflation sur les marchés publics.

Nous avons vu, que les marchés publics au Cameroun couvraient un champ assez vaste; il est utile de préciser maintenant que les marchés publics font l'objet d'un long processus basé sur plusieurs phases : la passation et l'exécution des marchés. Nous jugeons donc nécessaire de faire un aperçu général sur ces deux phases avant de voir comment le processus inflationniste les affecte.

Section 1 :

Aperçu général sur la pratique des marchés publics  
au Cameroun

Nous avons jusqu'ici survolé les différentes théories de l'inflation et analysé les effets que les marchés publics pouvaient avoir sur celle-ci. Aucun exposé n'a été fait sur la nature et la pratique des marchés publics. Il serait donc nécessaire de voir ce qui caractérise les marchés publics au Cameroun, avant d'étudier les effets possibles que l'inflation a sur ceux-ci. Les marchés publics font l'objet d'un long

processus administratif, technique et financier. Sans entrer dans les détails qui risqueraient de ne pas faire l'objet de notre étude, l'accent sera mis sur les phases de passation et d'exécution.

Paragraphe 1 - La passation des marchés publics.

Au Cameroun, les marchés publics sont passés sur appel d'offres, et exceptionnellement de gré à gré. Le droit Camerounais a créé une nouvelle catégorie de marchés dit "spéciaux."<sup>(1)</sup> La procédure d'adjudication n'existe plus au Cameroun. Nous allons examiner ces trois types de marchés pour voir comment se fait la conclusion.

a) Le marché sur appel d'offres : art. 33 à 50.

Destiné à choisir par une formule de sélection du contractant dont les offres seront les intéressantes pour l'administration - en raison du prix des prestations, de leur valeur technique, des délais d'exécution, de leur coût d'utilisation, des garanties professionnelles présentées..., l'appel d'offres repose d'abord sur les principes de la concurrence et d'égalité entre les concurrents. L'offre peut être nationale ou internationale.

Afin de susciter la concurrence et de garantir l'égalité, il est d'abord organisé une publicité de l'appel d'offres. Elle est destinée à la fois à informer les candidats éventuels et à leur donner connaissance des conditions générales du marché contenues dans les cahiers de charges.

Les plis contenant les offres sont ouverts par la commission centrale des marchés (du Ministère de l'Informatique et des Marchés Publics) en séance privée. La commission centrale des marchés est alors appelée à émettre son avis sur les offres et à les présenter à l'approbation du

---

(1) Art. 32 du Décret 86/903 du 18 juillet 1986.

Ministre chargé des marchés publics. Ce dernier choisit l'offre la plus avantageuse pour l'administration.

b) Le marché de gré à gré (art. 51 à 53)

Dans ces marchés, l'administration engage des discussions qui lui paraissent utiles et attribue librement le marché à l'entrepreneur qu'elle a retenu.

c) Les marchés spéciaux. (art. 54 à 67)

Ce sont des marchés qui, en raison de leur nature ou de leur objet dérogent aux règles générales de passation des contrats administratifs. Ils comprennent :

- les marchés d'études
  - les marchés à prix provisoire
  - les conventions de prix
  - les marchés à programme
  - les marchés concernant la défense nationale et la sécurité de l'Etat.
- Ce sont des marchés dont les clauses demeurent secrètes et ne relèvent que du pouvoir discrétionnaire de l'Etat.

Maintenant que nous connaissons la procédure de passation des marchés, voyons l'exécution et les problèmes qu'elle engendre.

Paragraphe 2 - L'exécution des marchés publics au Cameroun.

Le décret du 18 juillet 1986 stipule que le contractant a l'obligation d'exécuter les ordres qui lui sont imposés par les cahiers de charges. Il ne peut être relevé de son obligation que par la force majeure. C'est là un principe valable pour tous les contrats administratifs.

L'administration surveille et contrôle l'exécution du contrat.

Dans les marchés de travaux publics, l'entrepreneur est tenu d'exécuter les ordres que l'Administration lui donne en sa qualité de "maître d'ouvrage."

Des manquements du contractant à ses obligations (inexécution, retard dans l'exécution, malfaçon, cession non autorisée...) comportent pour l'administration le pouvoir de mettre en oeuvre des sanctions.

Toutefois, durant l'exécution du contrat, il peut survenir des faits nouveaux qui gênent ou modifient l'exécution du contrat :

- cas de force majeure,
- imprévus,
- décision unilatérale du Gouvernement,
- etc...

Ces faits troublent profondément l'exécution du contrat en créant des proportions massives des charges inhérentes aux marchés considérés.

"Ces situations créent au sein de l'exécution des marchés, une situation extra-contractuelle, c'est-à-dire sortant des prévisions des parties et ne pouvant être résolue sur la base de leurs conventions."<sup>(1)</sup>

En clair, l'exécution des marchés publics se caractérise par ce que nous venons d'évoquer. Etant donné qu'avec ce dernier paragraphe nous finissons le survol de la pratique des marchés publics au Cameroun, nous pouvons, dans le cadre de notre étude, nous poser la question de savoir si l'inflation n'a pas une influence sur l'attribution et l'exécution des marchés publics; la seconde section de ce chapitre tente de répondre à cette question.

---

(1) A. de Laubadère : Les éléments d'originalité de la responsabilité contractuelle de l'Administration, Mélanges A. Mestre, Paris Sirey 1956, page 392.

Section 2 :

Les effets de l'inflation sur la pratique des  
marchés publics au Cameroun

Nous connaissons désormais l'essentiel sur la pratique des marchés publics au Cameroun. Nous avons vu que, qu'il s'agisse de la phase de passation ou de celle d'exécution, qu'il existait des perturbations qui affectaient les marchés dans la pratique: cas de force majeure, décision unilatérale du Gouvernement, imprévision (par exemple une crise ou une inflation)... Les perturbations liées à l'inflation retiennent notre attention. Ceci étant, nous allons pour mettre en relief ces perturbations, prendre en compte l'inflation par les coûts, l'inflation par les structures et étudier le cas spécifique des marchés à prix provisoire.

Paragraphe 1. - Les perturbations liées à l'inflation par les coûts.

Sous un angle formel, la pratique des marchés publics est le processus par lequel l'Etat essaie d'atteindre l'objectif de maximum de bien-être social et économique: réalisation des routes, des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures. Pour qu'il en soit ainsi, l'Etat doit faire face à des contraintes financières, techniques et socio-politiques. (1)

Si  $f$  désigne la fonction de bien-être social,

$g$  l'ensemble des contraintes liées à la réalisation de l'objectif de bien-être social

$t$  le temps

et  $X(x_1, x_2, \dots, x_i, \dots, x_n)$  le vecteur constitué des variables de décision,

on a donc à résoudre, dans un espace fini de périodes, le problème suivant:

---

(1) Il s'agit ici d'un problème d'optimisation sous contraintes.

$$\begin{aligned} & \text{Max}_{X(t): 0 \leq t \leq T} \int_0^T f(t, x(t)) dt \\ & \text{St } g(t, x(t)) \leq b(t) \quad 0 \leq t \leq T \end{aligned} \quad (1)$$

$$\text{St } g(t, x(t)) \leq b(t) \quad 0 \leq t \leq T$$

où  $b(t)$  désigne le maximum de ressources à l'instant  $t$   
et  $T$  l'horizon de planning.

A un instant donné et admettant qu'il n'y a que deux ressources  $X_1$  et  $X_2$   
le problème revient à celui de l'optimum au sens de Pareto. (2)

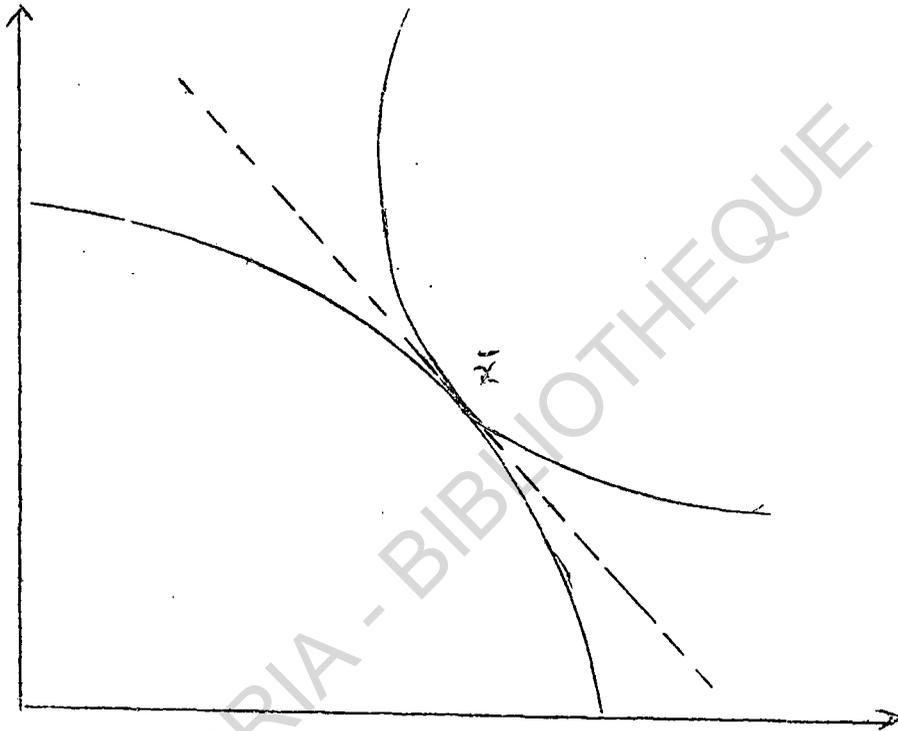


Figure 3 :

L'équation  $g(x) = b$  désigne la frontière des possibilités maximales de l'économie. Lorsque l'Etat fait ses plans, on suppose que l'optimum doit être atteint. En supposant que tel soit le cas et que par la suite une inflation plus ou moins importante se développe, l'effet sera l'un des suivants :

- Les marchés en cours de réalisation pourront être modifiés profondément suite à l'augmentation des coûts; par exemple l'une des raisons de la modification du projet de construction de l'autoroute Douala-Yaoundé (aujourd'hui axe-lourd) peut être due à cela.

(1) Pour une bonne description de ce concept, A.K. DIXIT: Optimization in Economic Theory (Oxford University Press) p. 94 et s.

(2) Lire Dr. BOUNYA EPEE: Cours de systèmes et structures, 3e année de Licence F.D.S.T. 1986-1987.

- Certains marchés peuvent être annulés ou suspendus. Certains projets aujourd'hui abandonnés au Cameroun sont dus aux problèmes de la crise économique qui se manifeste entre autres par l'inflation ;

- La pratique des marchés publics peut être annulée en général à cause des écarts de coût créés par l'inflation.

Tout ceci résulte du fait qu'il est impossible de reculer les frontières des possibilités maximales de l'économie, suite à une inflation par les coûts.

Mise à part l'inflation par les coûts, certaines perturbations dans la pratique des marchés sont liées à l'inflation par les structures.

#### Paragraphe 2 - Les perturbations liées à l'inflation structurelle.

L'inflation par les structures affecte profondément la pratique des marchés publics au Cameroun. En effet, la structure de l'économie camerounaise a des <sup>traits</sup> distinctifs, entre autres :

- La dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
- Les goulots d'étranglement en matière d'infrastructures ;
- Une structure administrative répressive.

Avec l'inflation entraînée par ces structures, les pouvoirs publics sont obligés :

- a) de modifier constamment certains projets ou réalisations ;
- b) de développer la désarticulation en effectuant certains marchés dans des zones privilégiées comme Douala ou Yaoundé où il n'aura pas à supporter les coûts supplémentaires. En clair, l'inflation liée aux structures géographiques entraîne une tendance à la concentration des marchés publics dans les centres urbains ;
- c) Les autres conséquences de l'inflation structurelle peuvent se ramener aux mêmes que celles de l'inflation par les coûts.

Après les perturbations liées à l'inflation par les coûts et l'inflation par les structures, il nous semble nécessaire d'étudier un cas spécifique qui est celui des marchés à prix provisoires.

Paragraphe 3 - Cas spécifique des marchés à prix provisoires.

Juridiquement, il est reconnu au Cameroun des situations d'imprévision et le droit public camerounais a expressément envisagé la possibilité d'une révision des clauses du contrat lorsque l'exécution de celui-ci excède 6 mois.<sup>(1)</sup> Ainsi les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 100 millions de F.CFA pour les P.M.E. et à 500 millions pour les autres entreprises peuvent donner lieu à une révision des prix pour toute fluctuation supérieure ou égale à 5%. Dans ce cas, la clause de révision, lorsqu'elle est stipulée, peut comporter une formule de variation à caractère mathématique. Seront alors pris en compte exclusivement les paramètres et les indices de prix nationaux.<sup>(2)</sup> Cette disposition juridique permet de voir l'impact que l'inflation a sur la pratique des marchés publics au Cameroun.

En effet, pour mieux cerner cet effet de l'inflation, nous allons considérer le modèle suivant :

$$P = P_0 \left( a + b \frac{S_1}{S_0} + c \frac{M}{M_0} \right) \quad (3)$$

où P est le prix révisé

$P_0$  Prix initialement convenu

a, b et c étant les pourcentages respectifs des divers éléments du prix

M et S étant les éléments variables du prix appelés paramètres

(exprimés en unités monétaires).

a est constitué du profit et des éléments fixes du prix ;

M peut désigner les matières premières et leurs composantes ,

S le salaire et ses composantes

et  $a+b+c = 100\%$ .

---

(1) art. 12 du décret n° 72/035.

(2) art. 11 du décret n° 86/903 du 18 juillet 1986.

(3) René ROMEUF: La pratique des marchés publics (éd. J. Desmos et Cie, 3<sup>e</sup> série)

Ainsi, suite à une inflation, tout accroissement du prix d'une composante variable entraînera celle du prix de marché.

Par exemple, si on fait varier M (ceteris paribus), on aura

$$\Delta P = c \frac{P_0}{M_0} \Delta M \quad \text{or} \quad \frac{M_0}{P_0} = c$$

d'où  $\Delta P = \Delta M$

Donc cette formule de révision du prix stipule que tout accroissement de prix d'une composante du prix de marché entraînera un accroissement du prix du marché du même montant.

C'est donc ainsi que les effets de l'inflation sont répercutés directement sur la pratique des marchés publics. Les autres implications d'un tel processus sont les mêmes que celles explicitées dans les paragraphes précédents.

En conclusion, comme nous avons analysé au cours des deux premiers chapitres les effets de la pratique des marchés publics sur l'inflation, nous avons suivi le chemin inverse dans ce troisième chapitre. Nous avons donc à retenir dans ce cheminement inverse que l'inflation agit uniquement de façon négative sur la pratique des marchés publics en ce sens qu'elle augmente les coûts par le processus de l'indexation du tout sur tout en général et plus particulièrement dans le cas des marchés à prix provisoire dont nous avons étudié le traitement dans la formule de révision. La conséquence imminente d'une telle situation ne pouvait être que la modification de certains marchés.

C O N C L U S I O N  
DE LA PREMIERE PARTIE

---

Nous avons, au cours de la première partie de notre étude, développé un cadre formel qui nous a permis de cerner les différentes interactions entre deux phénomènes socio-économiques : l'inflation et la pratique des marchés publics au Cameroun. Cette analyse nous a conduits à un certain nombre de conclusions que nous soutiendrons jusqu'à la fin de notre étude - il est vrai qu'il en aura d'autres - sur "l'inflation et les marchés publics au Cameroun"; nous retiendrons donc que :

a) La pratique des marchés publics crée et entretient l'inflation<sup>(1)</sup> - entre autres ;

b) L'inflation a des effets essentiellement négatifs sur la pratique des marchés publics.

Ces deux séries de conclusions nous amènent à la remarque suivante : si suite à une inflation importante l'Etat décide de ne pas renoncer à la pratique des marchés publics, le suivi de ce processus ne pourra continuer qu'en développant davantage l'inflation à travers les situations exposées aux chapitres un et deux : ce phénomène de passage de l'inflation aux marchés publics et des marchés publics à l'inflation constitue ce que nous pouvons appeler "spirale marchés publics-inflation".

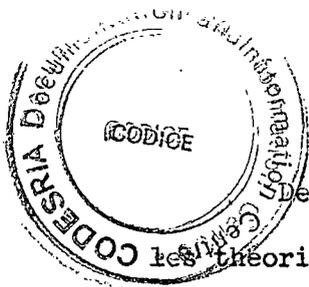
Ce qui nous reste à faire, c'est de ressortir les mécanismes socio-politico-économiques qui expliquent cette spirale, au vu des réalités camerounaises de la pratique des marchés publics : cela fera l'objet de notre deuxième partie.

---

(1) Nous allons négliger l'aspect des marchés publics comme frein au processus inflationniste, notre objectif n'étant pas de mettre l'accent sur la déflation ou la désinflation.

DEUXIEME PARTIE  
LES MECANISMES EXPLICATIFS DE L'INFLATION  
PAR LES MARCHES PUBLICS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



De nos jours, notamment depuis le début de la décennie 1980, les théories économiques les plus en vue ont un penchant vers la remise en cause du rôle de l'Etat dans l'activité économique. Pour la plupart, surtout ceux de la nouvelle macro-économie néo-classique, "qui dit Etat dit injustice sociale"<sup>(1)</sup> parce que "tout accroissement du pouvoir gouvernemental augmente le risque que le Gouvernement, au lieu de se placer au service de la majorité de ses citoyens devienne un moyen par lequel certains citoyens tirent parti des autres, d'où l'assertion selon laquelle toute mesure gouvernementale traînerait à sa suite un nuage de fumée".<sup>(2)</sup> Le père de la science économique ne déclarait-il pas il y a 200 ans : "Je n'ai jamais vu beaucoup de biens réalisés par ceux qui prétendaient le faire pour le bien public."<sup>(3)</sup> Ainsi au Cameroun comme dans presque toutes les économies, l'Etat, avec à sa suite son administration répressive, engendre la plupart des maux dont souffre notre économie entre autre l'inflation. Toutefois, l'inflation par les marchés publics ne saurait seulement être expliquée par les structures répressives de l'administration; le processus intègre en outre des mécanismes liés aux structures économiques. En clair, nous verrons dans cette dernière partie :

- Chapitre 4 : Les prix publics et le phénomène de la surfacturation ;
  - Chapitre 5 : La problématique de la gestion des crédits publics ;
  - Chapitre 6 : Les structures économiques,
- qui nous permettront de mettre en évidence les mécanismes explicatifs de l'inflation par les marchés publics.

---

(1) Robert E. LUCAS dans "Entretien avec des économistes américains", ARJO KLAMER (Nouveaux Horizons), page 76.

(2) Milton Friedman: "Free to choose, a personal statement", Tendances Actuelles, page 46.

(3) Adam Smith: "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations".

## CHAPITRE 4 :

### LES PRIX PUBLICS ET LE PHENOMENE DE LA SURFACTURATION

Nous avons vu qu'un marché public était sous l'angle micro-économique, un marché de monopsonne, c'est-à-dire que les prix retenus par l'Etat étaient toujours les plus bas possibles. Mais en réalité, c'est le contraire qu'on observe. Malgré les appels à la concurrence et les études techniques et financières "approfondies" des marchés, les prix à l'investissement dans le secteur public sont excessivement élevés par rapport à ceux qu'aurait déterminés un calcul économique rationnel. Ceci fait appel au problème de la surfacturation que nous allons, au cours de ce chapitre, présenter et voir les effets sur l'inflation.

#### Section 1 :

##### Les prix publics au Cameroun

Nous allons, dans cette courte section, présenter les principales caractéristiques des prix publics au Cameroun avant d'en donner une explication par la suite. En clair, et du point de vue de notre analyse, les prix publics au Cameroun ont deux principales caractéristiques : l'incompatibilité avec ceux pratiqués dans le secteur privé et la surfacturation.

#### Paragraphe 1 - L'incompatibilité entre les prix publics et les prix privés.

Lorsqu'on fait une analyse comparée des prix à l'investissement des secteurs public et privé, on se rend compte qu'il y a toujours un écart très grand. Par exemple, lorsqu'on prend le Lycée d'Abong-Mbang (avec ses 22 salles de classe, deux laboratoires et un bloc administratif) au coût de  $2,7 \times 10^7$  F.CFA<sup>(1)</sup> et qu'on compare au Collège Polyvalent Fotso Victor de Bandjoun, (deux à trois fois plus important que le Lycée

---

(1) Cameroon Tribune N° 4105 du Lundi 28 mars 1988, page 4.

au coût de  $1,3 \times 10^7$  F.CFA<sup>(1)</sup> l'écart est très considérable; lorsqu'on prend un amphithéâtre de 1 000 places de l'Université de Yaoundé (simple béton et du bois avec absence totale d'esthétique) au coût de  $6,3 \times 10^6$  F.CFA<sup>(2)</sup> et qu'on compare à la salle de cinéma le Grand Canyon à Douala (2500 places, plus grande salle de Douala, luxe et confort parfait, salles supplémentaires pour le commerce, bar dancing...) au coût de  $2,5 \times 10^6$  F.CFA<sup>(3)</sup> l'écart est encore très important. On pourrait multiplier les exemples par 1 000. Remarquons que l'écart entre les coûts serait encore plus grand si on normalisait les investissements pris dans nos exemples, car les exemples choisis dans le secteur privé sont plus importants que ceux du public. Cette incompatibilité semble à notre avis expliquée par la surfacturation.

#### Paragraphe 2 - La surfacturation des prix publics.

Dans beaucoup d'administrations de nos jours, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays sous-développés, la surfacturation des contrats administratifs est un problème qui est connu de tout le monde. L'on n'a qu'à se souvenir de "l'affaire carrefour de développement" ou l'ancien Ministre français de la Coopération, M. Christian Nuci avait été accusé d'avoir détourné des millions de F. (destinés à la préparation du sommet franco-africain de Bujumbura) en surfacturant les contrats passés avec ses fournisseurs. Ainsi, au Cameroun, aussi, ce phénomène existe bel et bien et à travers des mécanismes qui ont trait à :

- la surévaluation des besoins,
- la facturation d'opérations inexistantes,
- la surfacturation des opérations effectives,
- etc...

---

(1) Direction des Ets FOTSO Victor Yaoundé.

(2) Service Général de Chancellerie, Université de Yaoundé.

(3) Direction des Ets KOUAM et Cie, Douala.

L'incompatibilité des prix publics et privés à l'investissement est donc la résultante de cette surfacturation dont nous allons voir les mécanismes explicatifs et l'impact sur l'inflation.

Section 2 :

Mécanismes explicatifs de la surfacturation  
au Cameroun

Les mécanismes qui expliquent la surfacturation sont ceux d'une administration répressive, avec à sa tête des administrateurs qui signent généralement des contrats dont le fondement est radicalement opposés aux principes de base qui déterminent la pratique des marchés publics. Pour expliquer les mécanismes dont il est question dans cette section, nous allons nous servir d'une rubrique d'un journal camerounais, "Le Messenger" qui permet généralement à l'observateur éclairé d'avoir un surplus d'information sur la réalité économique et politique au Cameroun. Nous analyserons ensuite le contenu de cette rubrique.

Paragraphe 1 - Explication du phénomène par "Le Messenger".

Le mécanisme explicatif a été mis au point dans la rubrique "Le promeneur" du journal "Le Messenger."<sup>(1)</sup> Laissons parler notre Promeneur :

Takala: ... Souviens-toi: quand les esclavagistes verraient acheter des esclaves, noirs, aucun d'eux n'a mis pied dans un village pour la capture.

MUYENGA : ... Ce sont des chefs Africains qui ont arrêté leurs sujets pour vendre, en effet !

Takala : On parle aujourd'hui un peu partout en Afrique de privatiser ou de liquider des entreprises d'Etat qui ne marchent pas parce qu'elles ont été surdimensionnées, surfacturées à l'investissement, mal

---

(1) "Le Messenger" n° 137 du 28 juin 1988.

évaluées sur le plan de la rentabilité...

MUYENGA : Quel rapport avec les deux faits ?

Takala : Tout cela n'a été possible que grâce aux Africains qui, lors de la négociation, se sont laissés aveugler par des commissions qui leur étaient grassement payées.

MUYENGA : Cela s'appelle trahir l'intérêt de son pays.

Takala : Mais ils ne se sont pas arrêtés à la création des entreprises vouées à la faillite. Les pays comme la Côte-d'Ivoire et le Cameroun qui ont décidé un moment de réaliser de grands travaux d'infrastructures, ont été littéralement pillés par des hauts fonctionnaires qui se sont passés maîtres dans l'art de créer des entreprises fictives qui surfacturent ensuite leurs services, dans l'art de surenchérir les marchés des T.P. pour s'enrichir au détriment du trésor public.

MUYENGA : Tu fais sans doute allusion à ces grands directeurs ou ministres qu'on a baptisés "Monsieur 5%" ou "Monsieur 10%" ?

Takala : Dans ce cas aussi, ce ne sont pas des blancs mais les Africains qui volent leur pays. Quand un étranger a établi son offre à 1 milliard de F.CFA et qu'un Camerounais par exemple établit la sienne 900 millions CFA, toutes égales par ailleurs, le Camerounais est le mieux parti selon la loi du marché.

MUYENGA : Apparemment !

Takala : Et pourtant, il arrive que discrètement, des gens qui devraient négocier serré pour défendre l'intérêt de la nation, conseillent à l'étranger de réévaluer son offre de 100 à 200 millions. Bien que cette réévaluation porte son offre définitive à 1 milliard 200 millions, l'étranger gagne le marché, au grand dam du national qui se trouve à 300 millions moins cher.

MUYENGA : L'Etat perd ainsi 300 millions pour rien !

C'est donc sur la base de cet entretien que nous allons en définitive justifier la surfacturation.

Paragraphe 2 - Justification de la surfacturation.

Ici, nous ferons appel une fois de plus à la première section de ce chapitre. En conjonction avec le paragraphe un de cette section, la surfacturation se justifie. La surfacturation et le paragraphe consacré ici au "messager" l'expliquent. On voit donc que la surfacturation est une entente entre les ordonnateurs (Directeurs d'Administration, ministres...) et les bénéficiaires des marchés et, selon laquelle ces derniers favorisent une augmentation des prix à l'investissement moyennant une fraction des dépenses pour leur propre compte. Le fournisseur le plus irrationnel ne saurait refuser une telle proposition surtout quand on s'imagine que les dispositions juridiques en la matière ont une portée très limitée.<sup>(1)</sup> Il est encore plus clair que le choix de l'offre aux conditions techniques et financières les plus favorables pour l'Etat n'est qu'une fiction. Nos ordonnateurs choisiraient dans ce cas les offres des nationaux qui reposent toujours sur des conditions plus favorables. Mais c'est le contraire qui se passe. La surfacturation est encore plus importante dans les marchés par adjudication ou dans les marchés spéciaux ou secrets, car il n'existe pas d'appel à la concurrence. On pourra même remarquer que certains marchés spéciaux ou par adjudication auraient bien pu faire l'objet d'un appel à la concurrence mais les décideurs préfèrent les considérer comme tels.

Ainsi, nous retiendrons qu'il existe au Cameroun, des mécanismes informels qui permettent aux fonctionnaires de gonfler les prix et qu'il n'y a presque pas de marché public sans surfacturation. Quant aux effets de cette dernière sur l'inflation, nous allons les présenter dans la section qui suit.

---

(1) Nous y reviendrons en détail dans la suite de notre étude.

Section 3 :

Les effets de la surfacturation sur l'inflation

Nous allons donc voir dans cette section, comment la surfacturation agit sur l'inflation. Toutefois par souci de commodité, nous essaierons de ressortir le caractère économique de l'inflation liée à la surfacturation, autrement dit, essayer de voir s'il s'agit d'une inflation par les coûts, d'une inflation par la demande, d'une inflation par les structures... Mais avant, voyons comment la surfacturation affecte l'inflation.

Paragraphe 1 - Liaison entre l'inflation et la surfacturation.

Partant de la formule de calcul du taux d'inflation

$$\pi = \frac{\Delta \bar{P}}{\bar{P}} \quad \text{avec} \quad \bar{P}_t = \frac{\sum_i P_i^t q_i^t}{\sum_i P_i^0 q_i^0} \quad (1)$$

On en déduit que toute augmentation des prix ou de certains prix toutes choses étant égales et par ailleurs entraînera celle du niveau général des prix.

Il est vrai que si l'on fait abstraction de la surfacturation, le niveau général des prix au Cameroun augmente étant donné les structures économiques favorables à l'inflation par la demande et les coûts. La surfacturation vient donc amplifier davantage ce phénomène et cela d'autant plus que certains prix publics se voient multipliés par deux ou un et demi compte tenu d'une norme donnée.

Cette augmentation anormale des prix suite à la surfacturation agit pas seulement (et de façon directe) sur le niveau général des prix et le taux d'inflation. Elle développe aussi le processus de l'inflation par une répercussion des coûts aux prix de vente. En effet, la

---

(1) cf. chapitre 1, section 1.

est indexée sur les autres prix surfacturation/par certains agents économiques qui supportent les coûts supplémentaires liés à l'augmentation fantaisiste des prix publics. La surfacturation crée donc un processus d'inflation se nourrissant de lui-même, contagieux et dynamique dans son ensemble. Notons aussi en passant que le montant correspondant à la surfacturation n'a en soi aucune contrepartie. Le problème pour nous maintenant est de déterminer la nature de cette inflation liée à la surfacturation.

Paragraphe 2 - Nature de l'inflation liée à la surfacturation.

Nous dirons ici qu'il ne s'agit pas seulement d'une inflation par la demande et les coûts, ni d'une inflation par l'excès de monnaie et encore moins d'une inflation par les structures. Il s'agit d'un peu de tout cela à la fois. En effet :

a) L'inflation liée à la surfacturation est une inflation par les structures. Mais il ne s'agit pas ici de la spirale salaires/Prix. Les structures dont il est question ici sont les structures administratives et politiques camerounaises. Nous avons à cet effet vu aux sections précédentes comment il existait des structures administratives favorables au processus de la surfacturation et partant d'une inflation liée à celle-ci.

b) L'inflation liée à la surfacturation est une inflation par l'excès de monnaie. Mais il ne s'agit pas ici d'une conception stricte au sens de Milton Friedman. Nous disons que la surfacturation favorise et développe l'excédent des flux monétaires sur les flux réels; car il existe dans ce processus des énormes sommes d'argent qui circulent sans contrepartie en biens ou services.

c) Enfin, l'inflation liée à la surfacturation se manifeste comme une inflation par les coûts car, comme nous l'avons vu, la surfacturation augmente les coûts de certains agents économiques (en commençant par l'Etat qui les répercute sur les prix et ainsi de suite; de là, on voit bien les conditions favorables à l'inflation par les coûts.

En conclusion, nous voyons que la surfacturation est un important facteur de l'inflation qui, dans ce cadre, présente presque tous ses aspects : l'inflation par les coûts, l'inflation par les structures et l'inflation par l'excès de monnaie.

\* \*

\*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 5 :

LA PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES CREDITS PUBLICS

La pratique des marchés publics au Cameroun comprend une phase des plus importantes qui est celle de financement. Cette phase en outre fait appel au processus de gestion des crédits alloués par l'Etat pour atteindre les objectifs fixés. C'est ici qu'apparaît des problèmes aussi graves que ceux des détournements de fonds, des dépenses illicites... Le problème pour nous dans ce chapitre est de ressortir tous ces problèmes et de voir comment la pratique des marchés publics à travers eux affecte le phénomène inflationniste. Mais avant d'y arriver, il nous semble nécessaire de présenter les principes de base qui gouvernent la gestion des crédits publics au Cameroun, car c'est des contradictions de ces principes que découlera la plupart des problèmes que nous allons énoncer par la suite.

Section 1 :

Aperçu général sur la gestion des crédits publics au Cameroun

Nous allons toutefois éviter de faire un développement d'un cours de droit administratif ou de finances publiques. Nous ne retiendrons que les aspects qui ont un intérêt avec notre sujet. Il nous semble utile donc de mettre l'accent sur la phase administrative et la phase comptable de la gestion des crédits publics. La gestion des crédits publics, en effet, requiert des procédures particulières imaginées pour décourager les malversations et les détournements. C'est ainsi qu'on a prévu l'intervention de deux catégories d'agents aux statuts différents: les ordonnateurs et les comptables publics.<sup>(1)</sup> On s'attachera à analyser le principe de base de la gestion des crédits publics à savoir celui de séparation des ordonnateurs et des comptables publics.

---

(1) MANGA Philippe : Finances Publiques (cours photocopié F.D.S.E. 1987) p. 141.

Paragraphe 1 - La phase administrative de la gestion des crédits publics.

La phase administrative est assurée par les ordonnateurs qui sont les ministres et les directeurs d'administration. Aux termes de l'article 58 al.4 de l'ordonnance de 67, l'ordonnateur "assure la mise en recouvrement des droits et des produits ainsi que la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses." Pour ce qui est de la dépense, la réalisation passe par quatre phases : l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement. Les trois premières phases (les plus importantes) constituent la phase administrative.

- L'engagement est toute décision dont la conséquence sera la naissance d'une créance sur l'Etat. Cet acte constitue donc le fait générateur de dépense. Ce faisant, cette décision peut résulter soit d'une volonté délibérée de l'administration (actes unilatéraux, contrats administratifs divers) soit des faits indépendants à cette volonté et résultant de l'application des lois et règlements ou de causes conjoncturelles.

- La liquidation qui est la seconde étape du processus administratif d'exécution des dépenses répond à la nécessité d'évaluer avec précision le montant de la dépense à effectuer. La règle du service fait invite en effet l'ordonnateur à s'assurer que la prestation a été bien fournie ou le service rendu. (1)

- L'ordonnancement correspond à la dernière opération de la phase administrative et se présente comme l'ordre donné au comptable public de payer. Toutefois, il faut apporter des réserves à cette manière de voir. (2) L'ordonnancement ne signifierait pas ordre donné au comptable de payer une dépense i.e. à l'établissement des titres de paiement devant permettre au comptable de remettre au véritable

---

(1) Cf. Philippe MANGA : Finances Publiques, page 153.

(2) Claude KUEPPE : Les Principes Généraux de la Comptabilité Publique.

créancier la somme qui lui est due. C'est un acte discrétionnaire dont le refus ne peut faire l'objet d'aucun recours pour excès de pouvoir.

Paragraphe 2 - La phase comptable de la gestion des crédits publics.

Les comptes publics sont édictés par l'ordonnance du 7 février 1962 complétée par les dispositions de l'art. 66 de l'ordonnance du 7 février 1962 complétée par les dispositions de l'art. 89 du 25 août 1984 réorganisant le Ministère des Finances. Elles reflètent à quelques différences près celles de tout comptable public. Ils sont chargés notamment :

- de percevoir les produits liquidés au profit des collectivités publiques étatiques ou infra-étatiques ;
- de payer les dépenses régulièrement ordonnancées ;
- d'assurer la garde et la gestion des fonds et valeurs des collectivités publiques.

Les postes comptables assurent ainsi la centralisation du produit des régies des recettes, tiennent la comptabilité de l'Etat... De toutes ces dispositions, il ressort que le comptable public joue un double rôle : celui de caissier des fonds de l'Etat et celui de payeur des dettes de l'Etat.

Ainsi, nous avons présenté les grandes lignes de la gestion des crédits publics au Cameroun. Comme nous allons le constater, cette gestion ne va pas sans problèmes. La deuxième section va se pencher sur ces problèmes, notamment ceux qui créent un climat favorable à l'inflation.

Section 2 :

Problèmes posés par la gestion des crédits publics au Cameroun

Concrètement, la gestion des crédits publics, phase assez importante de la pratique des marchés publics, est loin d'être une gestion optimale. Beaucoup de malversations déterminent cette gestion et ont non seulement de très graves effets sur le plan socio-politique,

mais aussi des implications tout aussi graves sur le plan économique et notamment sur l'inflation. Nous allons, par souci de concision, classer ces problèmes en deux groupes :

- Les problèmes expliqués par des mécanismes souterrains ;
- Les problèmes expliqués par les structures socio-institutionnelles.

Ce n'est qu'après avoir exposé tout ces problèmes qu'on pourra voir leurs implications sur l'inflation.

Paragraphe 1 - Les problèmes expliqués par des mécanismes souterrains.

Les mécanismes souterrains sont ceux qui sont illégaux, contraires à des normes institutionnelles et juridiques. Ces problèmes que nous évoquons ici sont donc sur le plan de l'analyse, opposés à ceux que nous allons exposer ultérieurement. La surfacturation en outre se situe dans cette optique (i.e. comme mécanisme souterrain) mais son importance dans notre étude lui a valu un développement plus important. Sans toutefois l'omettre dans cette section, nous la reconnaissons déjà comme une malversation qui détermine l'inflation. En dehors de la surfacturation, il y a de nombreuses autres malversations qui naissent de la gestion des crédits publics. On peut citer à ce titre :

- le détournement des deniers publics. A.F. BEBEY note à ce sujet que les détournements des fonds publics font bel et bien partie de nos réalités institutionnelles et constituent un grand facteur de recul de l'économie nationale.<sup>(1)</sup> Les garde-fous ne résistent pas devant la malhonnêteté des gestionnaires des crédits publics qui commettent sciemment des indécidatesses conduisant aux détournements des fonds publics.

---

(1) A.F. BEBEY: "Incivisme fiscal et détournement des deniers publics, facteurs de recul de l'économie nationale", conférence annuelle des responsables du MINFI, 1986.

- l'engagement illicite ou irrégulier de certaines dépenses à travers des techniques souterraines bien élaborées.

- les réalisations fictives. Il existe en effet au Cameroun des réalisations pour lesquelles on a effectué des dépenses et qui n'existent pas ou qui n'ont pas été effectuées telles qu'elles devraient être.

- les autres techniques souterraines qui donnent lieu à des malversations financières sont, sans trop entrer dans les détails (par souci de précision) :

a) la délivrance des mandats fictifs par l'ordonnateur, la fiction portant sur l'existence d'une prestation fournie par le créancier présumé de l'Etat. (1)

b) la détention des quittanciers parallèles de la part du comptable public ou l'utilisation irrégulière d'un quittancier normal. (2) Le comptable public peut enfin être convaincu de fraude par l'utilisation irrégulière ou abusive de comptes internes de gestion de fonds par exemple :

- \* le compte de transfert des dépenses,
- \* le compte de mouvement des fonds internes,
- \* etc...

En conclusion à ce paragraphe, nous dirons qu'il existe au Cameroun des techniques souterraines, minutieusement élaborées par les gestionnaires des crédits publics et qui engendrent des malversations influençant largement l'inflation comme nous allons voir par la suite. Mais avant d'y arriver, voyons comment les principes légaux qui régissent l'activité des gestionnaires des crédits favorisent les malversations.

---

(1) A.F. BEBEY: "Incivisme fiscal et détournement des deniers publics, facteur de recul de l'économie nationale", conférence annuelle des responsables du MINFI, 1986.

(2) Op. cit.

Paragraphe 2 - Problèmes expliqués par les dispositions institutionnelles.

Il s'agit ici des dispositions en matière de contrôle et de sanction de la responsabilité des gestionnaires des crédits destinés au financement des marchés publics. Voyons d'abord quelles sont ces dispositions avant de montrer qu'elles ont une portée très limitée et favorisent par là-même l'inflation.

A. Le contrôle et la sanction de la responsabilité des gestionnaires publics.

Pour Francis FABRE, la notion de contrôle "évoque l'idée de vérification, c'est-à-dire le fait de s'assurer qu'une chose est bien telle qu'on l'a déclarée ou telle qu'elle doit l'être par rapport à une norme donnée"<sup>(1)</sup>: L'objet du contrôle étant de contrer les irrégularités, le législateur a mis sur pied des sanctions pour mettre en responsabilité les gestionnaires de crédits publics: les ordonnateurs et les comptables publics.

a) La sanction des responsabilités des ordonnateurs.

Lorsque sont constatées des irrégularités portant sur le détournement d'affectation des crédits, le non-respect des procédures dans la passation des marchés publics ou l'utilisation à des fins personnelles des agents et des biens de l'Etat, ..., deux types de sanctions sont prévues contre les ordonnateurs: les sanctions pécuniaires et les déchéances.

- Les sanctions pécuniaires sont l'amende et le débet. L'amende varie entre 200 000 et 2 millions de frs CFA alors que le débet est fonction du préjudice subi par l'Etat.<sup>(2)</sup>

---

(1) Francis FABRE, "Le contrôle des finances publiques", PUF 1968, p. 8.

(2) Philippe MANGA : Finances publiques F.D.S.E. 1987, page 193.

- Les déchéances ont pour objet d'éloigner l'accusé, pendant un temps plus ou moins long, de l'exercice, dans un service public ou parapublic, des fonctions similaires à celles qu'il occupait avant sa déchéance. (1)

Les ordonnateurs bénéficient toutefois du système de garanties pour la défense des droits individuels. (2)

b) La sanction des responsabilités des comptables publics.

- Les moins infligeantes sont les sanctions pécuniaires qui se résument en une amende et une mise en débet et sont caractéristiques des fautes comptables. (3)

- Les autres sanctions, plus draconiennes, sont des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à la condamnation à vie. (4)

Toutefois, on peut regretter avec F. MBOUYOM l'absence totale "des droits de la défense dans la phase de l'instruction préparatoire. (5)

Nous voyons donc que la sanction des comptables publics est plus sévère que celle des ordonnateurs en dépit de leur rôle moins important dans la gestion des crédits publics. Toutefois, nous pouvons expliquer la portée limitée des dispositions en matière de sanction des responsabilités de ceux qui ont plus de pouvoir: les ordonnateurs.

B/- La portée limitée des dispositions de sanctions des ordonnateurs.

Il est à remarquer que le régime de sanction des responsabilités des ordonnateurs a une portée très limitée. Comme le remarque Claude KUETCHE, "il est regrettable que les ministres et les secrétaires d'Etat en fonctions soient irresponsables devant le Conseil en dépit des dispositions de l'art. 20 de l'ordonnance de 1962 qui mentionnent les membres du Gouvernement parmi les personnes présumées coupables de forfaiture en cas

---

(1) Philippe MANGA : Finances Publiques F.D.S.E. 1987, page 193.

(2) Op. cit. page 193.

(3) Op. cit. page 196.

(4) Op. cit. page 196.

(5) MBOUYOM (F.-X.): La répression des atteintes à la fortune publique au Cameroun, éd. SODEAM, Ydé, page 132.

d'engagement en dépassement des crédits et comme tels passibles des peines d'emprisonnement. Cette discrimination qui introduit une appréciation à caractère essentiellement politique affaiblit considérablement la portée de la responsabilité des ordonnateurs... (1) Toujours à ce sujet F. MBOUYOM remarque que le régime de sanctions des gestionnaires est discriminatoire en faveur des ordonnateurs; comme il le fait remarquer, "l'originalité du système répressif camerounais réside dans le régime des sanctions qui fait l'objet d'une inadéquation à la plupart des causes profondes de la délinquance qu'il se propose d'enrayer et l'absence, voire l'insuffisance des moeurs de prévention criminelles appropriées." Et il ajoute: "Tant que les autorités n'auront pas pris de contre-pied de leur première démarche, elles n'aboutiront qu'à une répression sauvage, inutile pour la société et injustifiée, puisque discriminatoire." (2) Philippe MANGA quant à lui remarque que "le comptable public risque de passer le reste de ses jours en prison pour une péca-dille de 500 000 frs CFA alors que les ministres et autres grands commis de l'Etat ne craignent plus qu'une simple révocation de leurs fonctions!" (3)

En clair, toutes ces remarques nous aident à soutenir <sup>que</sup> les dispositions de sanction des ordonnateurs <sup>ont</sup> une portée très limitée. Il nous faut montrer comment une telle situation en plus des mécanismes souterrains évoqués plus haut créent un climat favorable à l'inflation.

### Paragraphe 3 - L'inflation et la gestion des crédits publics.

Ce que nous savons désormais de la gestion des crédits publics nous permet de développer un concept qui est celui de l'inflation par les structures administratives et politiques. En effet, l'administration camerounaise présente des structures répressives dans leur ensemble,

(1) Claude KUETCHE: Les principes généraux de la comptabilité publique, conférence annuelle des responsables du MINFI, Ydé, juillet 1985.

(2) MBOUYOM (F.-X.) : La répression des atteintes à la fortune publique au Cameroun, éd. SODEAM, page 143.

(3) Philippe MANGA: Finances Publiques, F.D.S.E., Ydé 1986, page 197.

caractérisant par là-même la majorité des problèmes inhérents à notre économie : mauvaise gestion, développement de la crise,... et inflation. La problématique de la gestion des crédits publics, nous l'avons vu, comprend :

- la surfacturation,
- l'engagement illicite ou irrégulier des dépenses,
- détournement des fonds,
- dispositions limitées pour sanctionner les malversations.

Ces problèmes sont entrés dans les moeurs de l'économie et de la société camerounaises, tant et si bien qu'on n'a pas besoin d'être observateur éclairé pour en être conscient.

Les problèmes ont dans l'économie nationale certaines implications claires et nettes :

- l'augmentation des coûts pour ce qui est de la surfacturation ;
- le développement du déséquilibre entre flux réels et flux monétaires. En effet, la surfacturation, les détournements de fonds, l'engagement illicite des dépenses font circuler dans l'économie des énormes sommes d'argent, accentuant par là-même le déséquilibre ;
- l'augmentation excessive des dépenses de l'Etat. Cette augmentation favorise le déficit et peut conduire l'Etat à le combler par la monnaie de singe ou par l'emprunt extérieur.

Toutes ces implications sont, au vu des analyses faites à la première partie sur l'inflation, des causes profondes même de cette dernière.

La fin de cette section marquait en outre la fin du cinquième chapitre qui en quelque sorte voudrait rendre l'administration responsable de l'inflation par les marchés publics. Toutefois, il convient de noter que les marchés publics peuvent causer l'inflation par le biais de structures économiques comme nous allons voir au chapitre suivant.

C H A P I T R E 6 :

LES STRUCTURES ECONOMIQUES ET LE PHENOMENE DE L'INFLATION  
PAR LES MARCHES PUBLICS

Ce chapitre vient compléter l'ensemble des mécanismes qui expliquent la spirale marchés publics/inflation. En effet, l'inflation par les marchés publics ne saurait être expliquée uniquement par les mécanismes souterrains que nous avons présentés aux chapitres 4 et 5. Ceci étant, il est à noter que les structures économiques (internes et externes) créent également un climat favorable à l'inflation et à ses manifestations. Nous allons donc maintenant présenter en gros les structures de l'économie camerounaise afin de voir comment les marchés publics par le canal de ces structures soutiennent l'inflation.

Section 1 :

Aperçu sur les structures de l'économie camerounaise

§, des structures internes

Une analyse structurelle de l'économie camerounaise met en exergue deux principales caractéristiques : la désarticulation et le faible développement des structures productives.

a) La désarticulation : Elle se traduit par un ensemble de déséquilibres fondamentaux qu'on peut résumer aux inégalités géographiques et sectorielles ;

- Au niveau géographique, le développement inégal entre les régions est trivial. En effet, la plupart des industries se trouvent concentrées à Douala. Les autres infrastructures sont implantées également dans quelques grandes villes : Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua.

- Au niveau sectoriel, on peut noter la faiblesse de l'industrialisation avec une absence de maîtrise du progrès technique donc impossibilité de minimiser les coûts et de réaliser des économies d'échelle.

b) Le faible développement des structures productives: En effet, l'économie camerounaise se trouve dans la zone I de la courbe de la croissance logistique (voir figure 4).

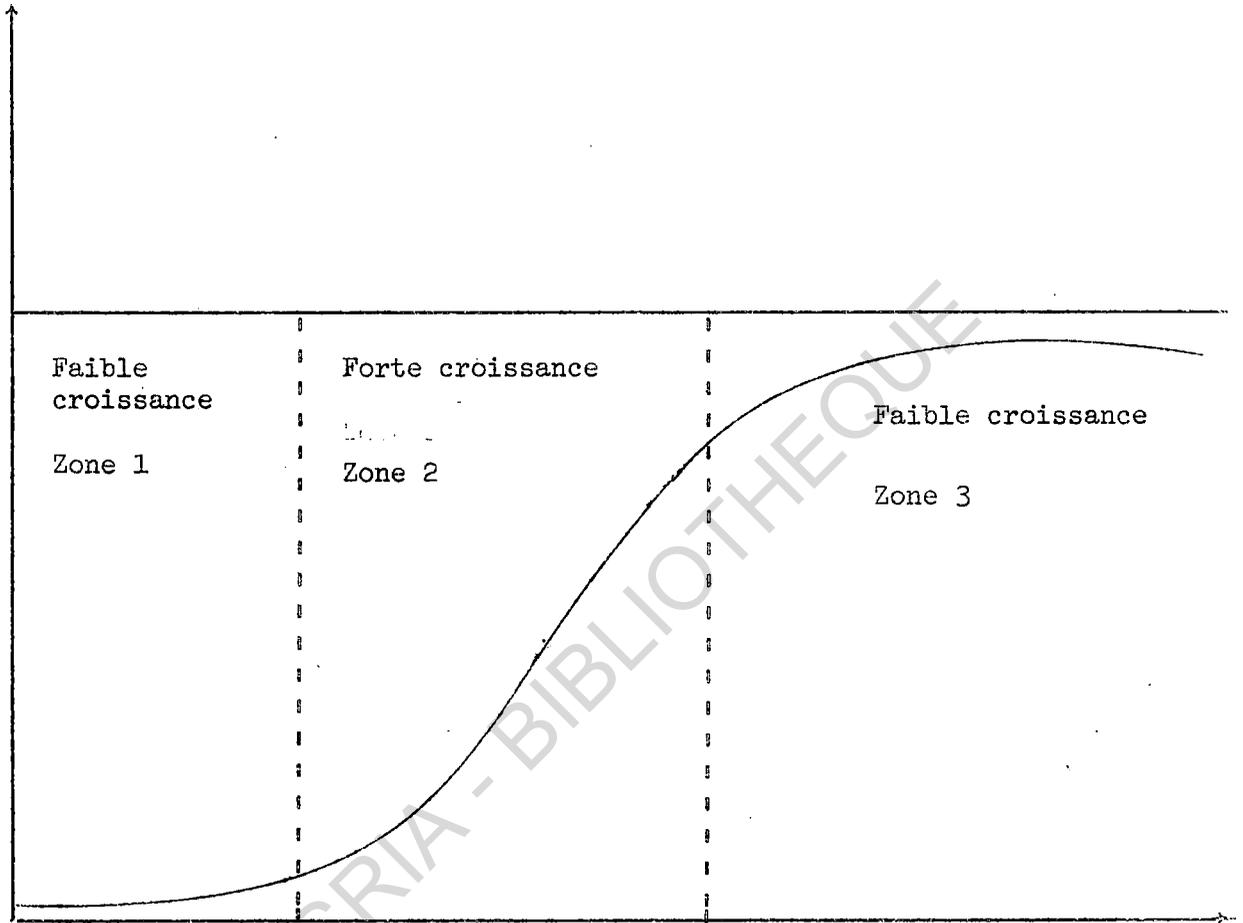


Figure 4 :

Dans cette zone où se situe le Cameroun, <sup>on</sup> constate qu'il y a une faible croissance. Ceci est dû au problème de faible capacité d'absorption du capital, qui, ajoutée au problème de la mobilisation inexistante des autres potentialités de l'économie, empêche la production (offre) de répondre au déséquilibre sur le marché. (1)

En clair, tels semblent être les deux traits caractéristiques de la structure interne de l'économie camerounaise. Voyons ce qu'il en est de la structure externe.

---

(1) Voir Claude NJOMGANG : Cours de fluctuations et croissance, 3<sup>e</sup> Année de Licence F.D.S.E. Yaoundé.

Paragraphe 2 - Les structures externes de l'économie camerounaise.

Le Cameroun, comme tout pays, se trouvant dans la zone 1 de notre figure, présente en général sur le plan externe les caractéristiques structurelles suivantes :

a) une fragilité au niveau des exportations. Ces dernières, quand elles existent, ne se réduisent qu'à quelques produits soumis bien entendu aux imperfections du commerce international (fluctuation des cours, dégradation des termes de l'échange...) ;

b) une très grande ouverture vers l'extérieur pour les facteurs nécessaires pour atteindre le niveau souhaité de bien-être social et économique. Ceci étant, les traits suivants sont liés à la structure externe de son économie :

- forte importation des biens d'équipement
- forte importation des produits industriels intermédiaires
- forte importation des biens de consommation
- forte importation de capitaux.

Ces caractéristiques externes en plus des caractéristiques internes constituent un obstacle à la pratique des marchés publics, obstacle qui, dans ce cadre, ne peut être transcendé, comme nous allons le voir, sous un développement de l'inflation.

Section 2 :

Les structures économiques et l'inflation  
par les marchés publics

Précisément, nous allons montrer ici comment les structures internes et externes affectent l'inflation lorsque le Gouvernement essaie d'optimiser sa fonction de bien-être social - à travers la pratique des marchés publics. Nous allons donc successivement nous situer au double plan interne et externe.

Paragraphe 1 - Les structures internes et l'inflation par les marchés publics.

Nous allons voir l'impact de la désarticulation et celui du faible développement des structures productives sur le phénomène que nous étudions.

a) La désarticulation, caractérisée par le faible développement à l'échelle régionale des infrastructures, conduit l'économie à supporter des coûts supplémentaires dans la pratique des marchés publics. En effet, si l'Etat décide de construire un barrage hydroélectrique dans une région périphérique, les conditions d'accès assez difficiles entraîneront l'émergence des coûts supplémentaires. Il s'agira bien là d'un cas d'inflation structurelle expliquée comme nous le voyons par des goulots d'étranglement.

b) Le faible développement des structures productives rend impossible une croissance souhaitable de la production. En rappelant que les dépenses publiques (par le biais des marchés publics) constituent une composante potentielle de la demande agréée, toute augmentation moins (par rapport à la Demande) que proportionnelle de la production/se traduira par l'augmentation plus ou moins importante des prix. Ceci peut en effet expliquer le gap qui existe entre le taux d'inflation et le taux de croissance au Cameroun (voir Figure 5). Nous insistons ici sur le fait que le développement des marchés publics est aussi un développement de la demande.

EVOLUTION DES TAUX DE CROISSANCE ET D'INFLATION DE 1980--1981  
A 1985--1986

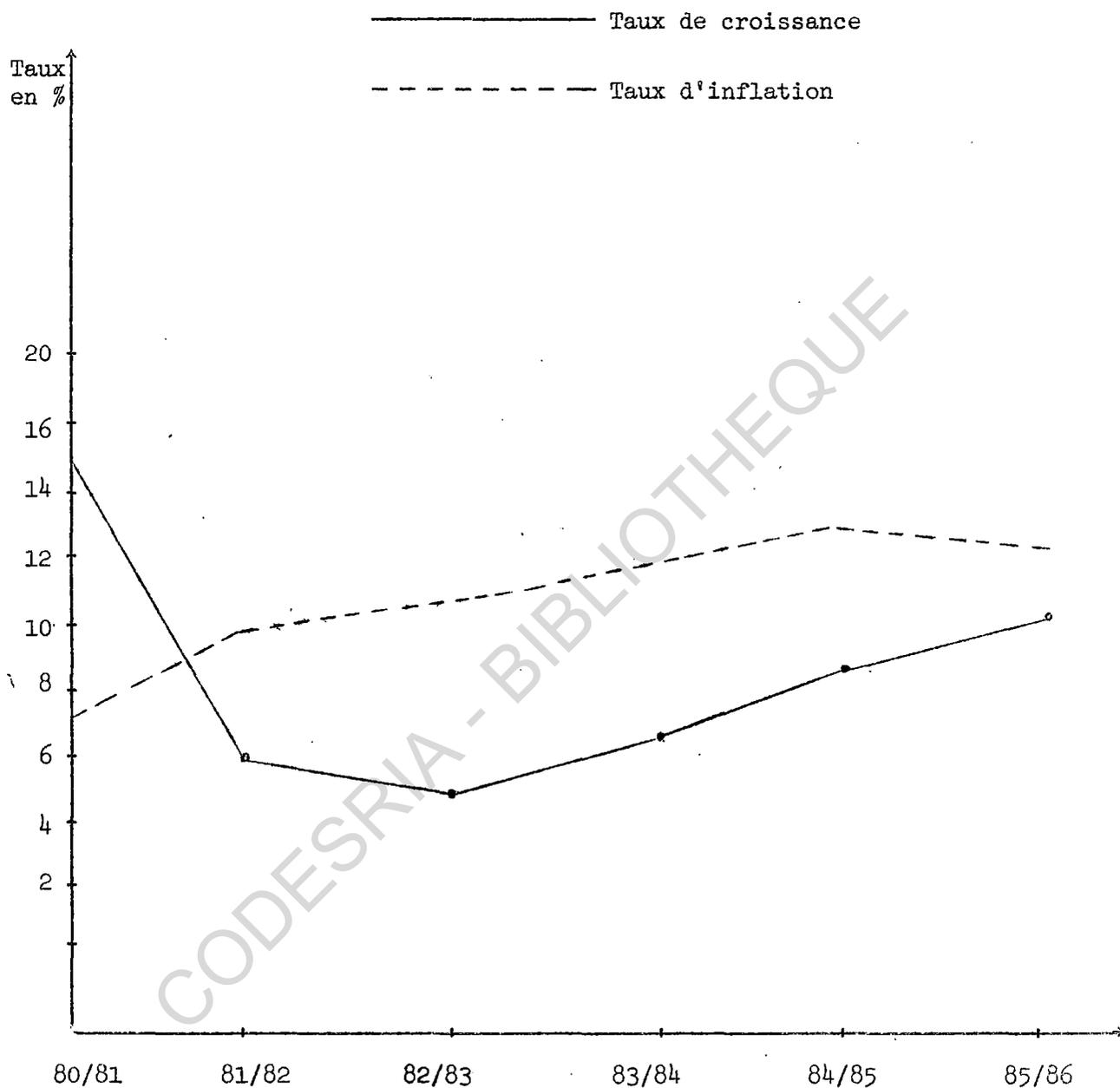


Figure 5 :

---

Source: Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

Tel semble être, en quelques lignes, l'impact des structures internes sur l'inflation par les marchés publics : elles créent et entretiennent ce processus. Voyons maintenant ce qu'il en est des structures externes.

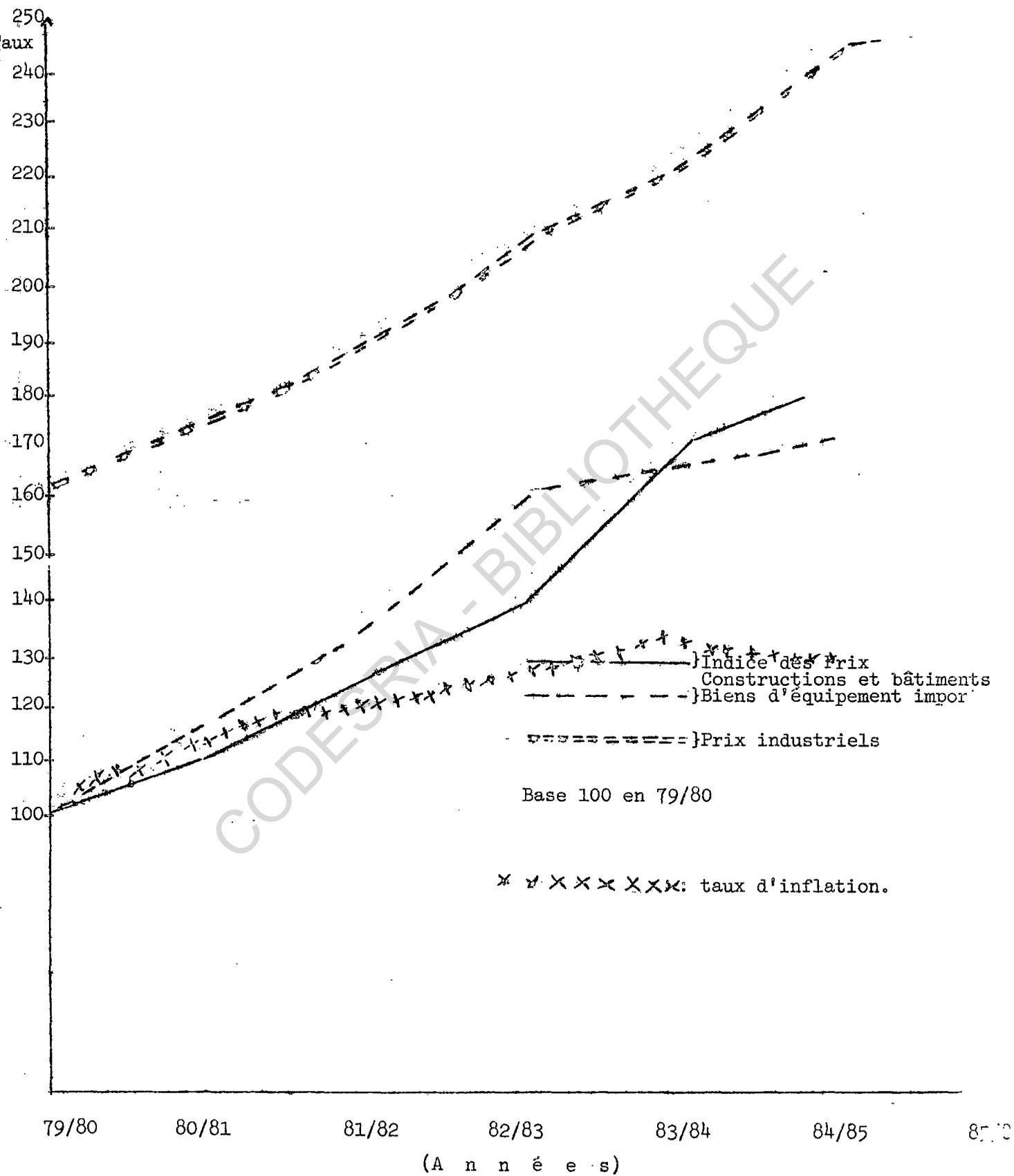
Paragraphe 2 - Les structures externes et l'inflation par les marchés publics.

Comme nous l'avons vu à la section précédente, l'économie camerounaise reste très dépendante de l'extérieur pour ce qui est des biens d'équipement et de beaucoup d'autres biens de consommation intermédiaire. Ces biens importés des pays développés, non seulement ne sont pas exposés aux problèmes des fluctuations des cours, mais aussi n'échappent pas au principe de l'indexation des coûts aux prix de vente. Ceci étant, les biens d'équipement qui entrent dans notre économie coûtent de plus en plus cher. La pratique des marchés publics ne pouvant se faire sans importation de ces biens, on en déduit que le processus engagera des coûts de plus en plus élevés, liée au commerce international: c'est l'inflation importée. En clair, la pratique des marchés publics est en partie responsable de l'expansion de l'inflation importée dans notre économie. L'importance de cette inflation importée peut s'observer sur la figure 6, où on voit que l'indice des prix des biens d'équipement importés est plus important que l'évolution du taux d'inflation au Cameroun.

Nous avons également vu que le financement des marchés publics nécessitait l'emprunt extérieur. Cet emprunt, s'il n'est pas mobilisé de façon rationnelle - ce qui n'est presque jamais le cas - entraîne l'augmentation anormale des moyens de paiement dans l'économie et par tant de l'inflation par l'excès de monnaie.

La fin de cette section marque la fin de la mise en relief des mécanismes explicatifs de l'inflation par les marchés publics. Nous aurons donc jusqu'ici expliqué le comment de la relation de causalité que nous avons établi entre l'inflation et les marchés publics.

EVOLUTION DE  
 Figure 6 - EVOLUTION DES DEFLATEURS



Source: Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

CONCLUSION G E N E R A L E

Nous avons donc achevé ce que nous considérons comme étant l'essentiel d'une étude qu'on peut faire sur la causalité entre le processus inflationniste et la pratique des marchés publics. Le bilan de notre étude nous a conduits aux résultats que nous avons soutenus et que nous scutiendrons s'il nous était demandé de prendre position sur un débat ayant trait à la spirale marchés publics/inflation, inflation-marchés publics. Ceci étant, nous retiendrons dans notre bilan que :

1. La pratique des marchés publics au Cameroun crée et entretient l'inflation (considérée dans toutes ses approches théoriques) ;
2. L'inflation exerce des perturbations sur l'attribution et l'exécution des contrats administratifs (marchés publics) au Cameroun ;
3. Il existe au Cameroun des mécanismes explicatifs qui permettent de ressortir les phénomènes qui créent un climat favorable à l'inflation par les marchés publics : les mécanismes souterrains de l'administration (surfacturation, réalisations fictives, dispositions juridiques laxistes...) et les structures économiques du Cameroun.

Si nous pouvons faire une remarque sur l'aspect conceptuel de notre analyse, nous dirons que la partie analysant les mécanismes explicatifs de la spirale Marchés publics/Inflation n'a été fait que dans le sens d'une présentation des marchés publics comme facteur déterminant de l'inflation, sans reprendre la démarche inverse : c'est que l'esprit de base qui a conduit au choix de notre étude visait essentiellement les incidences de la pratique des marchés publics sur l'inflation.

Loïn de considérer ce travail comme un chef-d'oeuvre, nous reconnaissons qu'il s'agit davantage d'une caricature d'un édifice que nous mettrons du temps pour bâtir que d'une oeuvre achevée.

B I B L I O G R A P H I E    S O M M A I R E

=====

1. J. Peter LAMBERT : "Advanced Mathematics for Economists",  
ed. Blackwell, York 1981, page 171.
2. Joseph Tchundjang Pouemi : "Monnaie, Servitude et Liberté",  
éd. Jeune Afrique Conseil 1979.
3. Milton FRIEDMAN : "Free to choose, a personal statement",  
ed. Tendances Actuelles 1980.
4. Gilbert ABRAHAMS FROIS : "Fluctuations et Croissance",  
éd. Dalloz 1983.
5. A. DE LAUBADERE : "Les éléments d'originalité de la res-  
ponsabilité contractuelle de l'admi-  
nistration",  
éd. Sirey, Paris 1956.
6. A.K. DIXIT : "Optimization in Economic Theory",  
ed. Oxford University Press.
7. René ROMEUF : "La pratique des marchés publics",  
éd. J. Desmos et Cie, 3e série.
8. Arjo KLAMER : "Entretien avec des économistes  
américains",  
éd. Nouveaux Horizons.
9. Philippe MANGA : "Finances Publiques"  
Cours photocopié F.D.S.E. 1987.
10. Claude KUETCHE : "Les principes généraux de la Compta-  
bilité Publique".
11. A.F. BEBEY : "Incivisme fiscal et détournement des  
deniers publics, facteur de recul de  
l'économie nationale" - Conférence  
annuelle des responsables du MINFI,  
Ydé, 1986.
12. F.-X. MBOUYOM : "La répression des atteintes à la  
fortune publique au Cameroun,"  
éd. SODEAM.
13. Francis FABRE : "Le contrôle des Finances Publiques",  
éd. PUF 1968.
14. Décret n° 86/903 du 18 juillet 1986 portant réglementation des  
marchés publics au Cameroun.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u> .....	1
<u>I<sup>è</sup>me Partie : Analyse de la causalité entre l'inflation et les marchés publics</u> .....	4
<u>Chapitre 1 : Les marchés publics, cause de l'inflation</u> .....	6
<u>Section 1 : Marchés publics, cause de l'inflation par les coûts et par la demande</u> .....	7
§1 : La théorie de l'inflation par les coûts et la demande .....	7
§2 : Les marchés publics dans les causes de l'inflation par les coûts et la demande .....	8
<u>Section 2 : Marchés publics, cause de l'inflation par l'excès de monnaie</u> .....	10
§1 : La théorie de l'inflation par l'excès de monnaie .....	10
§2 : Marchés publics et croissance de la masse monétaire .....	11
<u>Section 3 : Marchés publics, cause de l'inflation par les structures</u> .....	12
§1 : La théorie structurelle de l'inflation .....	13
§2 : Marchés publics, origine de l'inflation structurelle .....	14
<u>Chapitre 2 : Les autres effets des marchés publics sur l'inflation</u> .....	16
<u>Section 1 : Les marchés publics, facteur nourrissant l'inflation</u> .....	16
§1 : Fluctuations à court terme (liées aux marchés publics) et l'inflation .....	17
§2 : Obstacles à la déflation et expansion de l'inflation .....	18
<u>Section 2 : Marchés publics, frein au développement de l'inflation</u> .....	20
§1 : Le monopsonne des marchés publics et l'inflation .....	21
§2 : La finalité des marchés publics et l'inflation .....	22
<u>Chapitre 3 : Les effets de l'inflation sur l'attribution et l'exécution des marchés publics</u> .....	25
<u>Section 1 : Aperçu général sur la pratique des marchés publics au Cameroun</u> .....	25

	<u>Pages</u>
§1 - La passation des marchés publics au Cameroun ...	26
§2 - L'exécution des marchés publics au Cameroun.....	27
<u>Section 2</u> : Les effets de l'inflation sur la pratique des marchés publics au Cameroun .....	29
§1 : Les perturbations liées à l'inflation par les coûts .....	29
§2 : Les perturbations liées à l'inflation structurelle	31
§3 : Cas spécifique des marchés à prix provisoire ...	32
<u>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE</u> .....	34
<u>Deuxième Partie</u> : <u>Les mécanismes explicatifs de l'inflation par les marchés publics</u> .....	35
<u>Chapitre 4</u> : <u>Les prix publics et le phénomène de la surfacturation</u>	37
<u>Section 1</u> : Les prix publics au Cameroun .....	37
§1 : L'incompatibilité entre les prix publics et privés	38
§2 : La surfacturation des prix publics .....	38
<u>Section 2</u> : Mécanismes explicatifs de la surfacturation au Cameroun .....	39
§1 : Explication du phénomène par "Le Messenger" .....	39
§2 : Justification de la surfacturation .....	41
<u>Section 3</u> : Les effets de la surfacturation sur l'infla- tion .....	42
§1 : Liaison entre l'inflation et la surfacturation..	42
§2 : Nature de l'inflation liée à la surfacturation..	43
<u>Chapitre 5</u> : <u>La problématique de la gestion des crédits publics..</u>	45
<u>Section 1</u> : Aperçu général sur la gestion des crédits publics au Cameroun .....	45
§1 : La phase administrative de la gestion des crédits	46
§2 : La phase comptable de la gestion des crédits ....	47
<u>Section 2</u> : Problèmes posés par la gestion des crédits p publics au Cameroun .....	48
§1 : Problèmes expliqués par des mécanismes souterrains	48
§2 : Problèmes expliqués par les dispositions institu- tionnelles .....	50
§3 : L'inflation et la gestion des crédits publics ...	52

	<u>Pages</u>
<u>Chapitre 6 : Les structures économiques et le phénomène de l'inflation par les marchés publics</u> .....	54
<u>Section 1</u> : Aperçu sur les structures de l'économie camerounaise .....	54
§1 : Les structures internes .....	54
§2 : Les structures externes .....	56
<u>Section 2</u> : Les structures économiques et l'inflation par les marchés publics .....	56
§1 : Les structures internes et l'inflation par les marchés publics .....	57
§2 : Les structures externes et l'inflation par les marchés publics .....	59
<u>CONCLUSION GENERALE</u> .....	61
<u>BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE</u> .....	62
<u>TABLE DES MATIERES</u> .....	63

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

